

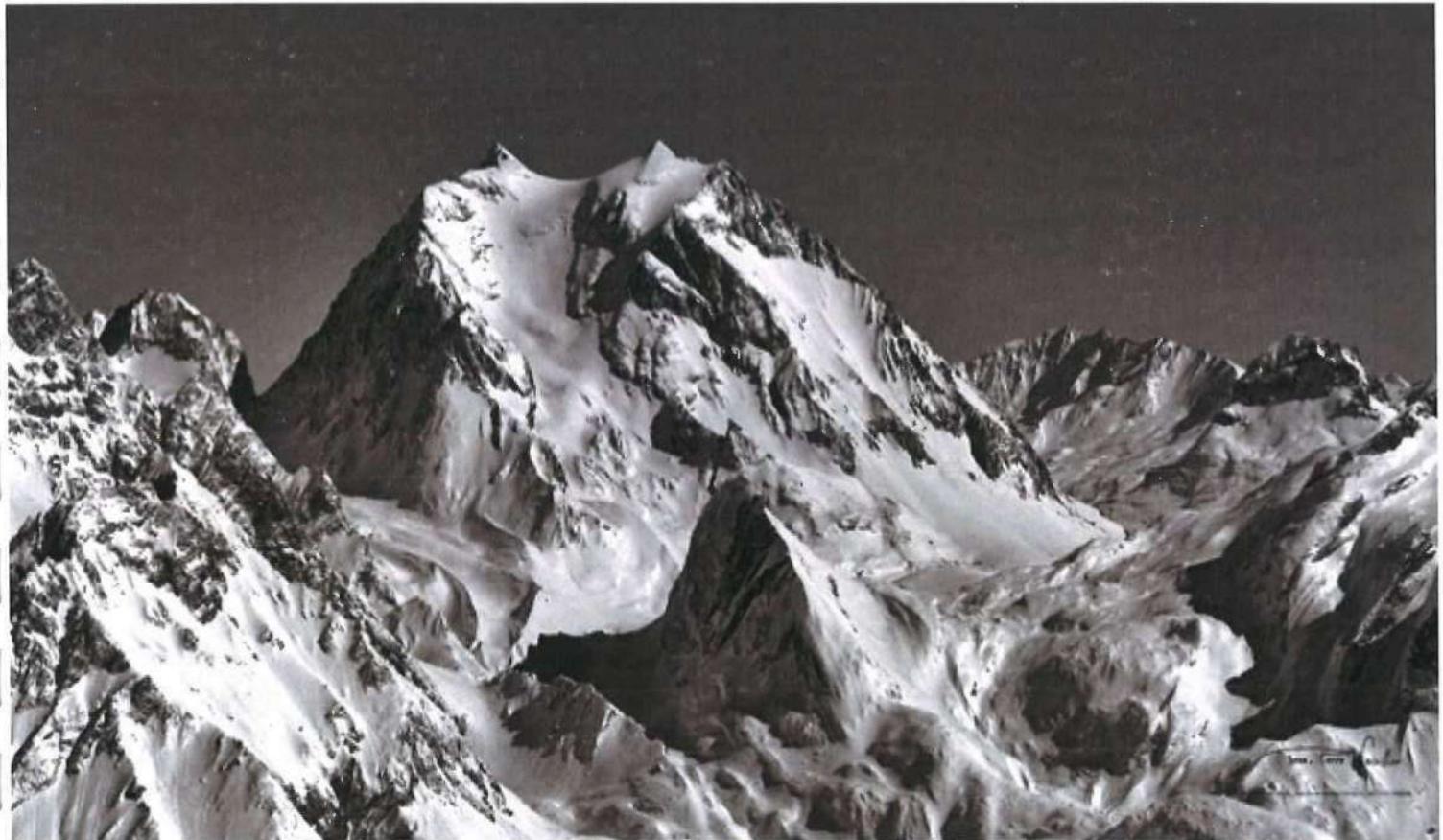


PRALOGNAN LA VANOISE

SAVOIE - FRANCE

CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU DOMAINE SKIABLE ALPIN, NORDIQUE ET DE LA CENTRALE DE RÉSERVATION 2025-2050

ANNEXE 12 – COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2023/2024



DR- MB

MB. m



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE
CONCESSION DU DOMAINE SKIABLE
DE PRALOGNAN-LA-VANOISE

CONTRAT DE CONCESSION
ANNEXE 12 – COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION 2023/2024



Signé par DAVID, MAURICE, ANTOINE PONSON
Le 29/04/2025

Signed with
Universign

ID: tx_M7ABJ8GVr28d

MB . d



**PRALOGNAN
LA VANOISE**

DOMAINE SKIABLE

2024

COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION



SAEM SOGESPRAL
13/09/2024

MB d

1	ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA DSP SUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE	
2023	3	
1.1	Données générales sur la saison hiver 2022/2023 et été 2023.....	3
1.2	Centrale de réservation	3
1.3	Entretien des équipements	4
1.4	Investissements – Exécution du programme DSP.....	13
1.5	Compte de résultat définitif exercice 2022/2023	14
1.6	Conclusion CRAC.....	15
2	SAISON D'EXPLOITATION 2023 / 2024	16
2.1	Déroulement de la saison	16
2.2	Pistes	16
2.3	Exploitation des remontées mécaniques hiver 2023/2024	20
2.4	Gestion administrative et des ressources humaines	23
3.	ANALYSE COMMERCIALE	28
3.1	Données billetterie	28
3.2	B to C	29
3.3	B to B	31
3.4	Communication	31
3.5	Centrale de réservation	32
4	PERSPECTIVES	36
4.1	Suivi de la DSP	36
4.2	Projets à venir	36
4.3	Préparation de la saison 2024-2025	36
5	CONCLUSION SUR LES PERSPECTIVES 2023-2024	42

ANNEXES

1. Bilan de l'exercice clos au 30.09.2023
2. Acquisition de biens affectés à la DSP au 30.09.2023
3. Convention AURA attribution subvention, demande de prolongation subvention neige et devis
4. Compte rendu réglementaire réunion bilatérale STRMTG
5. Gestion RH : organigramme, plan de formation
6. Ventes : analyse commerciale, délibération tarifs et ouvertures 24/25
7. Avis contrôle fiscal

1 Analyse du fonctionnement de la DSP sur l'exercice clos au 30 septembre 2023

1.1 Données générales sur la saison hiver 2022/2023 et été 2023

Le domaine skiable alpin a ouvert du 17/12/2022 au 16/04/2023.

La dernière semaine du 11 avril au 16 avril a été ouverte en domaine réduit ; soit avec Edelweiss, Genépi, Barozi ouvert pour les pistes Marmottes, Combe des Bieux, Barozi, Flottes (jusqu'au Derotchu), Derotchu et Retour centre ouvert de 09h00 à 13h00.

La production de neige de culture a permis l'ouverture sur toute la saison. Durant la saison 2022-2023, la consommation d'eau (hors stade) a été de 123.631 m³, à comparer à 87.900 m³ en N-1, soit +40.9%. Les pistes Flottes, Derotchu et retour centre ont été fermée à partir du 13 avril 2023 pour manque de neige.

Au stade d'Isertan, la consommation d'eau s'élève à 16.156 m³ contre 16.160 m³ en N-1 (dont 2.700 m³ d'eau pour le pré de la Scie contre 2.240 en N-1).

Nos clients ont réalisé 1 571 980 (1 533 744 montées + 38236 descentes) passages durant l'hiver 2022/2023, à comparer à :

- 2021 / 2022 : 2 088 836 (2 046 963 montées + 41 873 descentes)
- 2018 / 2019 : 2 268 316 passages (2 224 309 montées + 44 007 descentes), soit -7,9%

La saison hiver 2022/2023 a connu un faible enneigement naturel et une pluviométrie importante de 471mm d'eau du 03 novembre au 16 avril.

Le domaine nordique a été exploité en accès payant du 12 janvier au 10 mars, puis en accès libre du 10 mars au 10 avril 2023.

La période d'exploitation estivale s'étend du 10 juin au 15 septembre. En été, deux appareils sont exploités : le téléphérique du Bochor et le télésiège du Génépi. En 2023, l'amplitude d'exploitation des deux appareils a été augmentée. En juin, les deux appareils ont été exploités les samedi, dimanche et mercredi, en juillet et août, ils sont ouverts 7 jours sur 7. En septembre, seul le TSD Génépi a ouvert, les week end et mercredi, le téléphérique était en GI à compter du 29/08/2023. Les deux appareils se révèlent complémentaires. L'exploitation est organisée directement par le chef d'exploitation, son adjoint ou le responsable des opérations.

La fréquentation de l'été 2023 s'est élevée à 67.431 passages, pour un chiffre d'affaires de 295.284 €. Cette exploitation d'été nécessite l'embauche de 9 saisonniers.

1.2 Centrale de réservation

Le nombre de lots à la Centrale durant l'hiver 2022-23 est de 380.

On exprime le taux d'occupation de deux façons :

- **Le taux d'occupation total**, qui représente le nombre de semaines réservées par la Centrale et par les propriétaires sur le total de semaines de la saison.
- **Le taux d'occupation Centrale**, qui représente le nombre de semaines vendues par la Centrale sur le total de semaines disponibles, c'est à dire hors semaines réservées par les propriétaires.

Le taux d'occupation total est de 60 % pour l'hiver 2022-2023 quasiment identique à N-1 (65%) du fait de l'augmentation du stock.

Le taux d'occupation Centrale est de 33%, identique à N-1.

761 forfaits ont été vendus sur l'ensemble de la saison, ceci représente un CA remontées mécaniques de 98 k€. Le nombre de forfaits vendu est en baisse depuis les 2 dernières années. Cette baisse est due à la mise en place de la tarification dynamique. Les tarifs sont beaucoup plus intéressants lorsque les forfaits sont achetés en avance en ligne sur le site de vente en ligne, et ce malgré les tarifs remisés de la Centrale. En toute logique, la commission sur les ventes de forfait de la Centrale baisse à 15 k€ contre 25 k€ en N-1. Cette baisse s'explique par la baisse des ventes, et la modification des taux de remises de la grille TO par rapport à celle des années précédentes. Les pourcentages de remises sont plus avantageux en périodes creuses (-50%) mais moins avantageux sur les périodes de vacances scolaires (-20%). De ce fait, les commissions sont moins importantes sur les périodes pour lesquelles il y a le plus de forfaits vendus. La tarification dynamique et le changement de grille entraînent une perte d'environ 10 k€.

Eté 2023 / Centrale

Les frais de dossier ont été augmenté le 1^{er} mars 2023, de 12€ à 15€. Le stock de lots est identique à l'été 2022 avec 380 lots.

Le taux d'occupation total sur la saison est de 60% contre 53% en N-1, en augmentation sur presque l'ensemble des semaines de la saison. Cependant nous constatons une baisse d'environ -7% sur les 2 dernières semaines du mois de juillet. Selon les études de G2A, cette baisse est générale sur l'ensemble du village.

La Centrale a un partenariat depuis 2 ans avec Sibo Trail pour commercialiser la randonnée du Tour des Glaciers avec une nuit en refuge. 27 dossiers sont réalisés pour une marge de 350€.

La Centrale travaille également avec le Bureau des guides pour proposer des randonnées avec des nuits en refuge ou des circuits. Peu de ventes pour l'instant mais un partenariat intéressant avec des possibilités pour le Bureau des guides puisqu'il n'est pas autorisé à vendre de courses en montagne avec des nuitées faute d'agrément. Le Bureau des guides propose les circuits de randonnées, s'occupe de la réservation des refuges, et la Centrale de réservation traite l'administratif (création du dossier, encaissementacompte et solde, puis reversions aux différents fournisseurs après déduction de la commission de 4%).

A la clôture de l'exercice 2022-2023, la commission de la Centrale sur l'année est de **97.193 €**, en hausse de +8,47 % par rapport à la saison précédente.

Les frais de dossier s'élèvent à 16.717 € et les prestations complémentaires (forfaits de ski) 15.597 €, soit un niveau de recettes **129.509 €**.

Les reversements aux propriétaires sont de **1.289.282 €**.

La masse salariale chargée de la Centrale est de **64.260 €**.

Ce chiffre est équivalent à N-1 malgré la baisse des ventes de forfaits. Cela s'explique par l'augmentation des tarifs des loyers par les propriétaires, l'augmentation du nombre de contrats de réservation. On constate aussi une augmentation du nombre de contrats faits par la Centrale, à la demande des propriétaires afin de pouvoir proposer aux clients l'assurance annulation et les forfaits de ski.

1.3 Entretien des équipements

La conformité des installations de remontées mécaniques est vérifiée annuellement par le bureau du S.T.R.M.T.G de la Savoie basé à Chambéry, pour le compte de notre autorité de tutelle. Conformément aux textes en vigueur, nous sous-traitons à des sociétés de contrôles agréées par le S.T.R.M.T.G les visites annuelles des câbles, les Inspections Annuelles (IA) des téléportés (dont les essais de freinage en charge) et les Contrôles Non Destructifs (CND) des Grandes Inspections (GI).

La traçabilité de la maintenance RM est désormais totalement effectuée sur le logiciel GMAO ATEN.

Les techniciens tracent :

- La maintenance réglementaire
- La maintenance préventive
- La maintenance curative

Par ailleurs, les divers comptes rendus des inspections annuelles, contrôles et grandes inspections, transmis en début de saison au S.T.R.M.T.G, ont permis de maintenir nos équipements en service.

À la suite des désordres constaté sur des massifs béton du TK Creux noir en 2020, des travaux de réfection des massifs concernés ont été réalisé en septembre et octobre 2023. A l'issue de ces travaux, la reprise d'exploitation pour la saison d'hiver 2023/2024 du TK Creux noir a été actée par arrêté préfectoral n°2023_1395 (voir plus bas).

Visites annuelles d'entretien :

- Toutes les opérations de maintenance sont réalisées conformément au règlement des téléportés (RM1).
- Les techniciens s'appuient sur la check-list de la GMAO (Gestion de Maintenance Assisté par Ordinateur) ATEN définissant toutes les tâches à réaliser sur l'appareil.

Les cheks-list annuelles sont complétés par le technicien qui a réalisé le travail et nous les conservons dans nos archives pendant la durée de vie de l'appareil.

Pour chaque appareil, les principales opérations de maintenance ou faits marquants sont détaillés ci-après.

Téléphérique du Mont Bochor

Réglémentaire : Compte tenu de la complexité de l'installation, la mission de RGI pour la grande inspection G1 + chariot, suspente, cabine a été confié à la demande du STRMTG au bureau d'études DCSA.

GI de la G1 réalisée en septembre 2023 :

- Contrôles CND G1 motrice réalisés par RMC CONTROLE.
 - Observations :
 - 5 axes avec défauts de surface (pas de défaut au CND-MT) : remontés en l'état pour la saison (cf. RR n°5) avec contrôle visuel journalier ; remplacement à prévoir en 2024.
 - Support B4 légèrement ovalisé voie 1 : sera traité en 2024. Contrôle visuel journalier durant l'hiver 23-24.
 - Bandages : traités par SOGESPRAL.

GI chariot suspente cabines

GI réalisée par POMA/COMAG/SIGMA avec également un contrôles CND des chariots par RMC CONTROLE.

- Observations :
 - 3 indications linéaires sur chariots (bâti + bogie de 2) réparées par POMA, ras.
 - Problème constaté lors du remontage de l'axe de liaison chariot suspente : axes récupérés par POMA pour chromage et rectification + CND-MT, ras.
 - Modification montage mordaches par POMA (mise en place d'écrous PAL en remplacement des écrous Nylstop), ras. notice POMA 1016 réceptionné le 09/01/2024.
 - Moyeux de roues à changer lors de la GI de 2028.
 - Fixation guidages verticaux des cabines : rivets abimés réparés, ceux manquants remplacés, avec mise en place de rondelle sous les rivets.
 - Gaines sur toitures cabines endommagées : remplacées à neuf.
 - Pare-brise fissuré remplacé à neuf.
 - Autres travaux réalisés sur les cabines : rénovation systèmes d'ouverture/fermeture des portes, remplacement double peaux intérieures, reprise étanchéité trappe accès toiture + changement système d'ouverture, remplacement trappes au sol, réfection peintures intérieurs cabines, ajout casquette de jonction (couvre joints parebrises faces av/arr), remplacement du revêtement, des seuils de portes de sol et la reprise esthétique des plinthes et ajout supports télécommandes.
 - Câblages cabines réalisés par la SOGESPRAL.
 - Remise en place des cabines par POMA.
 - Mesures d'amortissement liaisons suspentes / chariots et d'oscillations cabines réalisées avant et après GI cabine. Ces mesures montrent une meilleure performance des freins d'oscillations suite à leur remplacement.

Travaux spécifiques :

- G1 motrice : Réfection à l'identique des escaliers et des quais d'embarquement en bois par des personnels SOGESPRAL.
- Gare G2 retour : Fissure sabot G2 voie 1 : traité par SOGESPRAL dans le cadre de la GI de la gare amont 2022 (réparation par GMS selon procédure du cabinet ERIC avec CND-MT)
- Traitement bétons de quais G2 (reliquat GI 2022) : F2C construction/Alpes ingé
- Gare G2 retour : Révision des vérins de quai Aix Hydro

Travaux de maintenance :

Les maintenances préventive et réglementaire, basées sur les check-lists de GMAO ont été effectuées :

- Remplacement des roulements et bandages selon usure
- Graissages
- Analyses des lubrifiants (graisse & huile)
- Contrôle vibratoire (boîte transfert, réducteur, palier, moteur)

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle 30/11 et 01/12/2023 (RMC contrôle)

L'âge de l'appareil ainsi que sa complexité entraînent des coûts de maintenance très élevés pour l'entreprise ainsi qu'une gestion fine de la maintenance comme de l'exploitation.

Télésiège débrayable de l'Ancolie

- Pluriannuelle des attaches lot 2 (33% fait en 2023)
- Contrôles de l'épissure du câble, 2023 par RMC contrôle
- Remplacement des balais moteur

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle 07,09,14/06/2023 (RMC contrôle)

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement des éléments consommables nécessaires tels que :

- Les roulements (galets, paliers, ...)
- Les bandages
- Les pneus

Le contrôle et l'entretien des organes de sécurité tels que :

- Contrôle de l'état des freins
- Graissage des balanciers de pylônes
- Graissage des pinces et prise de côtes
- Contrôle du moteur électrique (isolation, balais, serrage des cosses...)

Révision des pinces débrayables TSD Ancolie

A l'origine réalisé tous les 5 ans à 100%, il avait été décidé de progressivement basculer vers un mode de contrôle par lot de 20% chaque année, avec un cycle transitoire de lots de 33% pour la prochaine échéance.

Comme précédemment indiqué, le planning a été décalé d'1 an dans le cadre de l'arrêté du 30 avril 2021. Voici le nouveau planning prévisionnel validé par la réunion bilatérale du 26/09/2022 :

lot 1	lot 2	lot 3	lot 4	lot 5	
2022	2023	2024	X	X	En lot de 33%
2025	2026	2027	X	X	En lot de 20%
2030	2031	2032	X	X	En lot de 20%
2035	2036	2037	X	X	En lot de 20%

Télésiège débrayable du Genépi

- Pluriannuelle des véhicules 2023 (sièges 13 à 24) : 20% des véhicules (Ets Vernier)
- CND véhicules (CMI)
- Contrôle de l'épissure du câble 2023 par RMC contrôle
- Remplacement balais moteur

Tous les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (12 et 13/06/2023, RMC contrôle)

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement, là où nécessaire, des éléments consommables tels que :

- Les roulements,
- Les bandages,
- Les courroies d'entraînement,
- Les pneus.

Fait marquant à noter : Panne pendant l'exploitation d'été (12/07/2023) par casse de roulement de prise de mouvement n°69 en gare aval. Evacuation des passagers en vitesse lente puis changement de la pièce par l'équipe de maintenance. L'arrêt de l'appareil s'élève à 1h22min.

Révision des pinces débrayables TSD Génépi

Le TSD Génépi suit depuis sa mise en service un planning de pluriannuelle des attaches spécifiques dit « constructeur », incluant la partie « grande inspection » des attaches.

20% des attaches sont contrôlées chaque année, et tous les 3 ans, le lot concerné fait l'objet d'une inspection approfondie de type Grande Inspection. Chaque lot est donc « vu » en Grande Inspection tous les 15 ans uniquement (et non 15 ans puis 10 ans puis 5 ans classiquement).

Ce planning, dérogatoire aux prescriptions de base, est validé par le STRMTG.

Voici le planning prévisionnel en cours :

lot 1	lot 2	lot 3	lot 4	lot 5
2017	2018	2019	2020	2021
2022	2023	2024	2025	2026
2027	2028	2029	2030	2031
2032	2033	2034	2035	2036
Petite Visite				
Grande Inspection (GI) avec contrôle CND				

Lors de l'audit SGS du 23/04/2023, l'auditeur avait conclu sur l'incapacité de la SOGESPRAL à s'appuyer sur son SGS pour réaliser en interne les inspections périodiques et les grandes inspections et notamment les pinces de débrayables. Pour les révisions des attaches, nous faisons appel au constructeur Leitner, qui met à disposition un technicien, et cette personne est accompagnée par un de nos collaborateurs.

- Il est envisagé d'internaliser la révision d'attachments Leitner en 2025. A cette fin :
 - L'équipe de maintenance a été formée en avril 2024 (chez POMA)
 - Les documents de traçabilité sont prêts
 - Il reste à :
 - Acquérir l'outillage spécifique pour ces opérations
 - Valider avec l'audit SGS prévu le 23/07/2024 la possibilité de réaliser ces opérations en interne pour lever les restrictions précédemment établies.

Télésiège à pinces fixes de l'Edelweiss

- Pas de travaux spécifiques en 2023
- Contrôle des deux épissures câble (RMC contrôle)

Tous les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (09 juin 2023 par RMC contrôle).

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement, là où nécessaire, des éléments consommables tels que :

- Les roulements
- Les bandages

Le contrôle et l'entretien des organes de sécurité tels que :

- Contrôle de l'état des freins, avec réglage du frein d'urgence sur poulie motrice
- Graissage des balanciers de pylônes
- Graissage des pinces
- Contrôle du moteur électrique (isolation, balais, serrage des cosses...).
- Test de la ligne de sécurité

Télésiège à pinces fixes de la Gentiane

- Contrôle de l'épissure du câble (RMC contrôle)

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués avant la mise en exploitation hivernale :

- Inspection annuelle (07, 08, 13 juin 2023)

Précédemment à ces contrôles, la maintenance préventive et réglementaire a été effectuée avec le remplacement, là où nécessaire, des éléments consommables tels que :

- Les roulements
- Les bandages

Pas de travaux spécifiques.

Le contrôle et l'entretien des organes de sécurité tels que :

- Contrôle de l'état des freins avec réglage du frein de poulie
- Graissage des balanciers de pylônes
- Graissage des pinces
- Contrôle du moteur électrique (isolation, balais, serrage des cosses...)

Cet appareil est soumis à pathologies constructeur (GMM) :

- Attachés -> fissuration mors fixe + aiguille (recommandation n°112) en cycle triennal
- Banquettes environ 11 k€ de casse tous les ans

Pour rappel ce télésiège est un appareil d'occasion de 1987 donc les véhicules sont en GI tous les 5 ans. La ligne est en décalage de GI car elle est neuve de l'année de reconstruction sur Pralognan soit 2011.

Analyses préventives sur téléportés

Tous nos téléportés sont contrôlés, une fois par saison, par des analyses spécifiques complémentaires, à savoir :

- Analyse vibratoire (réducteur, transmission, moteur, ventilation...),
- Analyse d'huile (réducteur, coupleur),
- Contrôle thermographique sur les composants électroniques et armoires électriques.

Ces données viennent compléter le « bilan de santé » de nos appareils. Tous ces contrôles sont réalisés, en haute période d'exploitation (février en règle générale) par un prestataire indépendant COPRETEC, ce qui nous permet, après analyse des résultats, de prendre les bonnes décisions si des dysfonctionnements venaient à être détectés. Les montants concernés par ces missions sont de l'ordre de 5 k€/an.

Ces contrôles ont été réalisés en 2023.

Téléskis

Sur l'ensemble de nos appareils téléskis, nous réalisons un suivi régulier :

- Le graissage de l'ensemble des poulies, en soulevant le câble afin de répartir la graisse de manière homogène sur le moyeu.
- La vérification de la visserie, des passerelles de maintenance, de la liaison massif-pylône.
- La vérification des connectiques de sécurité électrique sur les balanciers et la liaison balancier-tête de pylônes, pour une bonne transmission d'informations.

- Un contrôle des attaches et des perches, avec lubrification des tiges et remplacements des pièces d'usure.

Travaux spécifiques :

- TK Barioz :
 - Remplacement du câble en janvier 2023 (fils cassés détectés par maintenance lors du contrôle mensuel)
- TK Insertan :
 - Contrôle Câble (neuf de l'hiver 2019-20).
 - Rénovation moteur électrique (Ets Bobinage 73)
- TK LanceGralette :
 - Remplacement complet des douilles des perches.
 - Remplacement de la cabane de conduite (Chalet Chauvin)
- TK Poucet :
 - RAS
- TK Campanule :
 - Rénovation moteur électrique (Ets Pistorello)
 - Rénovation réducteur
- TK Creux Noir :
Suite à la campagne de maintenance 2020, et au constat du bureau d'étude MTC d'endommagements conséquents sur 4 pylônes de la ligne (P5, P8, P9 et P11), en octobre 2023 des travaux de réfection des massifs ont concerné :
 - Les pylônes P5.1, P6, P7, P8, P9, P11, Poussard et jambe de force poussard
 - Les travaux ont été validés par le cabinet ERIC, réalisé par l'entreprise FC2 construction et suivi par le Bureau d'étude Alpes Ingé et le cabinet ERIC.

Tableau de suivi des câbles TK :

Appareil	Date du dernier remplacement
Barioz	Janvier 2024
Campanules	Septembre 2022
Creux noir 1	Contrôlé en 2024
Crocus	Janvier 2022
Insertan	Mars 2020 – Contrôlé 2023
Lancegralette	Septembre 2022
Poucet	Juillet -2018

Maintenance service des pistes

Les équipes du service des pistes interviennent tout au long de l'année sur les installations de neige, damage et pistes pour offrir le meilleur service à nos clients.

Neige de culture

Maintenance hors saison de l'installation :

- Usine opérationnelle à 100% le 23 octobre 2023
- Mise en place VFD sur pompe 201 (booster) et ajout d'un régulateur
- Révision des compresseurs par un technicien
- Vidange et changement des filtres compresseurs du booster
- Vérification et essais des pompes en débits et en pressions opération effectuées par un technicien KSB

- 26 vannes YA et 21 clarinettes vérifiées, passées au banc d'essai avec changement de joints soit environ 32% du parc
- Démontage et remontage des vannes, clarinettes et modules
- Changement réhausse et pied de l'enneigeur 35 suite à un incident saison N-1
- Changement de buses sur 20 têtes d'enneigeurs de la section gravitaire
- Changement du PC de la salle des machines avec mise à jour du programme Liberty (logiciel de programmation et supervision de l'installation de neige)
- Mise en place d'une vanne pour l'injection du stade de slalom sur l'abri 701

Poursuite du contrat de service avec Technoalpin :

- Mise à jour logiciel et abonnement annuel au réseau,
- Assistance téléphonique 24h/24h, intervention sous 24 heures en saison,
- Contrôle annuel avec lignage laser et analyse vibratoire des pompes HP103, HP 201, HP 101 Isertan,
- Contrôle annuel des compresseurs 101, 102 et 201
- 1 journées d'intervention d'un technicien Technoalpin

Travaux :

- Mise en place de 100 ml de barrières à neige sur le plateau de Bochor afin de garder la neige lors des épisodes de vent, mais aussi pour séparer les flux entre la piste Bochor (rouge) et combe (bleu).
- Mise en place de 140 ml de filets fixes avec bastaings sur le plat de la piste des Monchus à partir du couloir de la Chaberne afin de garder la neige sur la traversée et d'optimiser la sécurité du client.

Engins de damage

Mise en place pour essai de Snowplanner qui est un logiciel de mesure de hauteur de neige sur l'ensemble du parc alpin. L'objectif est de rationaliser les plans de damage et les productions de neige de culture dans un contexte d'apport plus irréguliers de la ressource en neige naturelle.

Snowplanner est un outil regroupant plusieurs fonctionnalités :

Gestion de l'enneigement

- Cartographie des épaisseurs de neige quotidiennes par piste et par section
- Suivi de l'évolution de l'enneigement dans le temps
- Visualisation épaisseurs de neige en temps réel dans la dameuse

Gestion du parc de véhicules et suivie de flotte

- Géolocalisation en temps réel des dameuses
- Visualisation des historiques de trajets et analyse des données par date, dameuse, secteur ou piste
- Analyse des recouvrements des traces avec ratios de surface damés effective par rapport à la surface réelle

Gestion du damage

- Automatisation du travail avec les modèles de plans de damage
- Gestion des tâches spécifiques et des activités
- Contrôle en direct de l'évolution du plan damage

Statistiques

- Heures d'opération en mouvement - h
- Surface : Hectares damés - ha
- Distance - km
- Vitesses - km/h
- Performance - ha/h

Informations additionnelles obtenu du lecteur du CANbus moteur

- Régime moteur - rpm/min
- Consommation - l/h
- Heures fonctionnement du moteur
- Consommation par hectare damée - l/ha
- Points d'arrêt au ralenti (sur la carte)

Informations additionnelles obtenu du lecteur du CANbus des accessoires

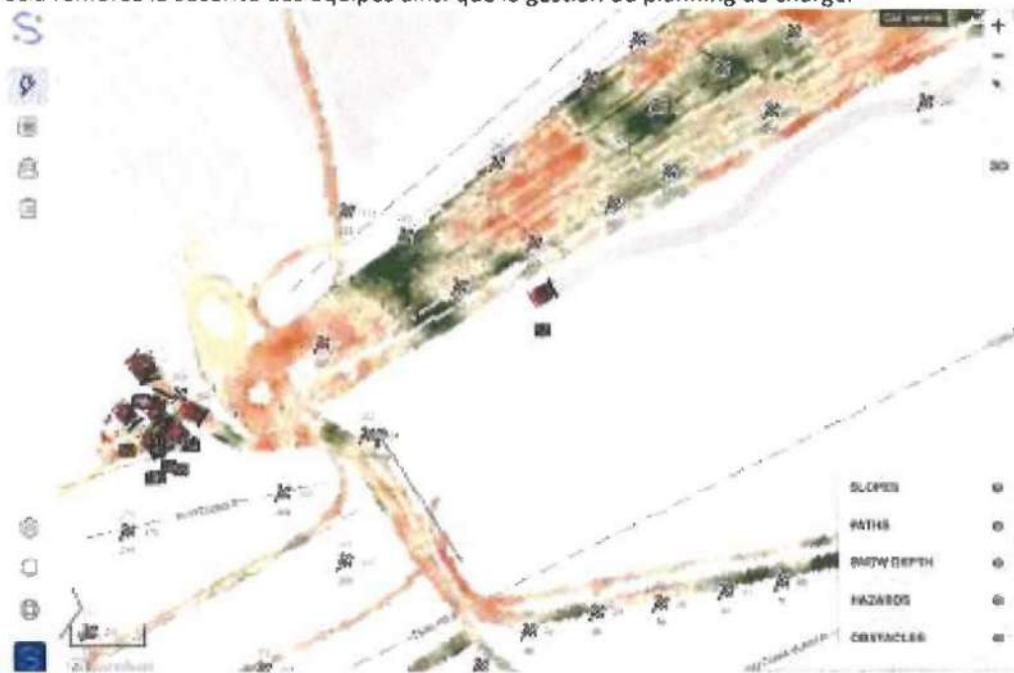
- Heures d'utilisation du treuil
- Heures d'utilisation de la fraise
- Visualisation de l'activation treuil sur la carte

Pour la première saison 2023/2024, nous avons utilisé les fonctionnalités suivantes.

Temps Réel

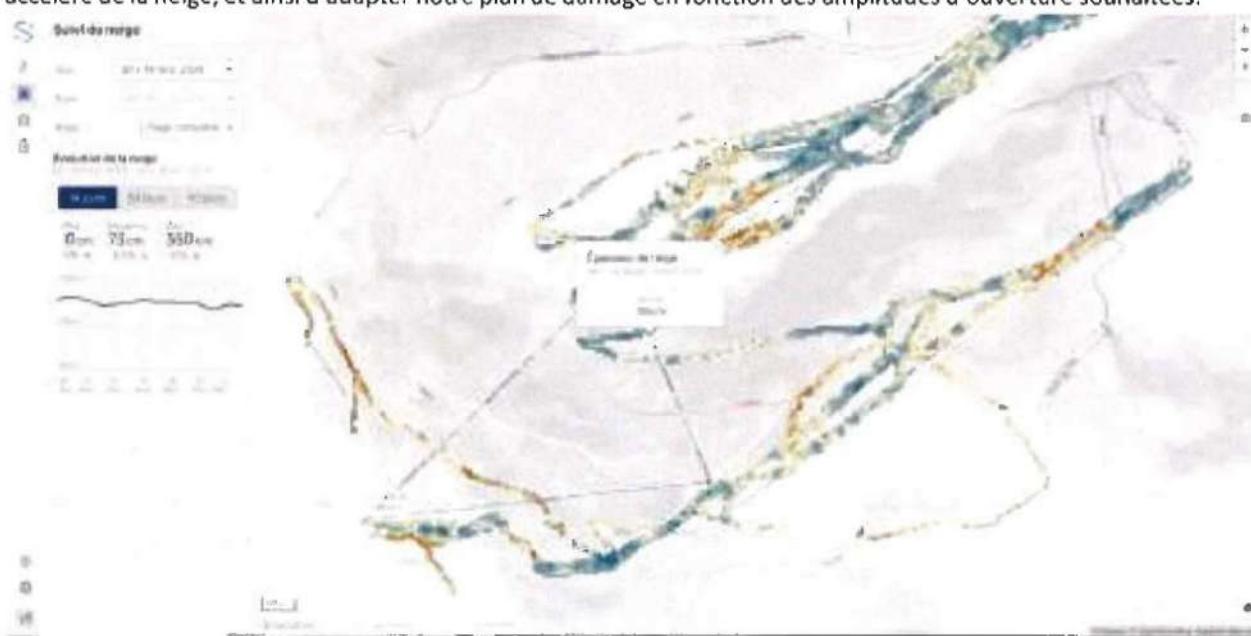
Cette option de visualisation en temps réel nous a permis d'avoir une vision du travail en cours et de la profondeur de neige actuelle.

Cela renforce la sécurité des équipes ainsi que la gestion du planning de charge.

*Gestion de la neige*

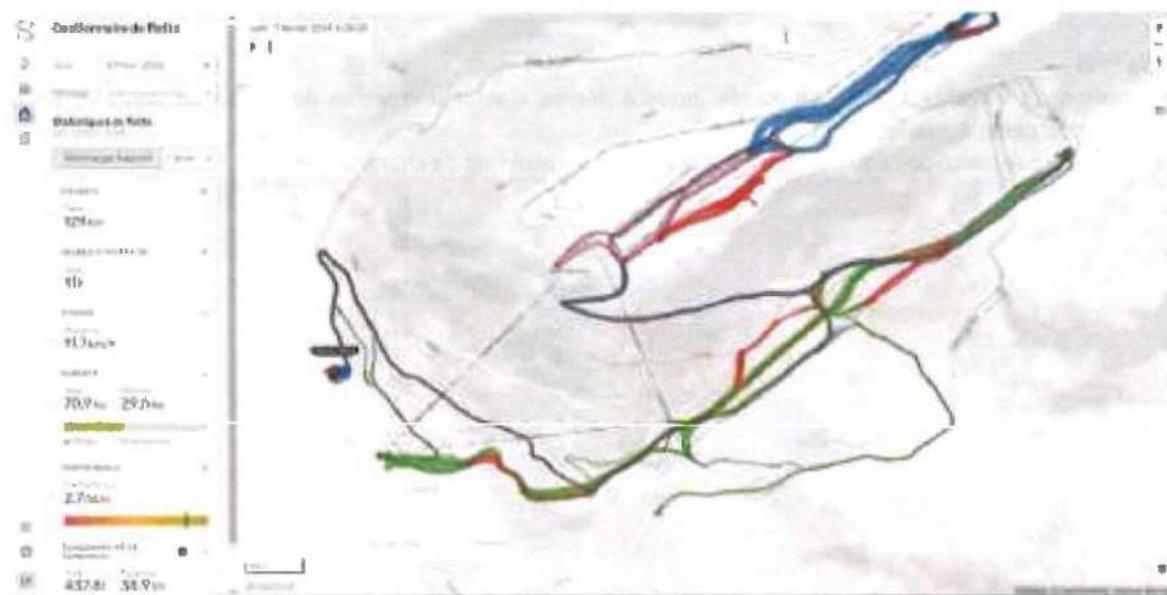
La cartographie qui ressort de l'application nous a offert une vision de nos conditions d'enneigement passées et actuelles.

Cela nous a permis d'observer l'évolution du manteau neigeux, d'identifier les zones d'accumulation ou de fonte accélérée de la neige, et ainsi d'adapter notre plan de déneigement en fonction des amplitudes d'ouverture souhaitées.



Gestionnaire de flotte

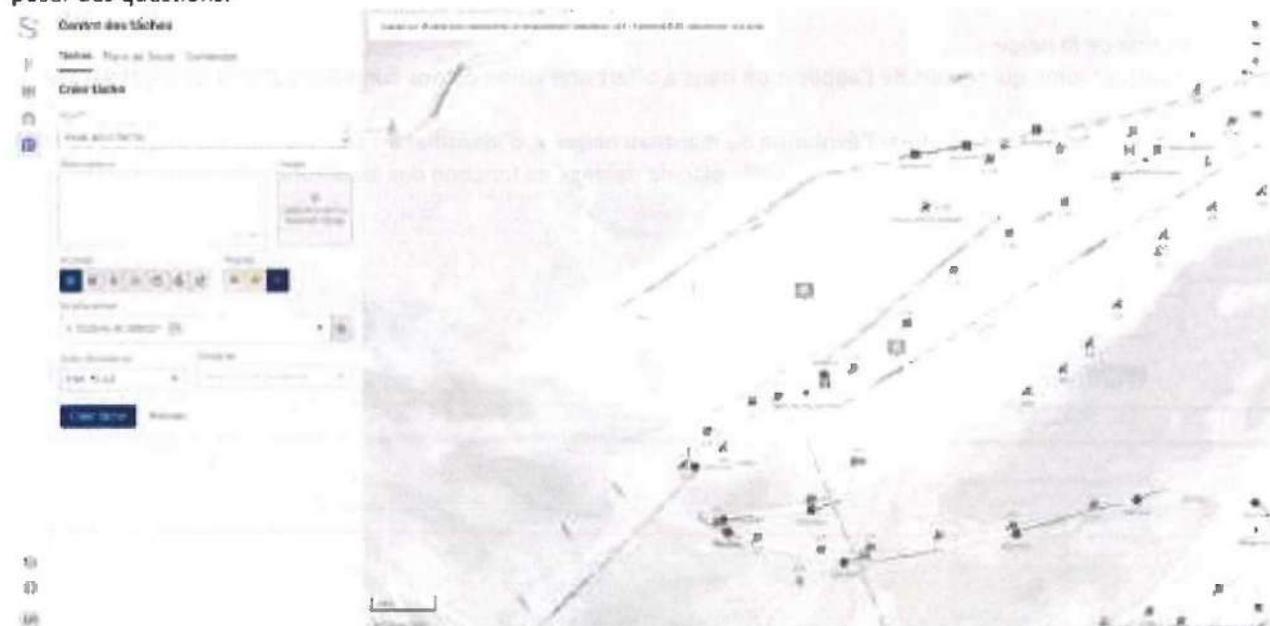
Le gestionnaire de flotte de Snowplanner offre une visibilité complète sur l'activité des dameuses. Le retour des CANbus nous permet d'avoir une vision de l'optimisation de notre parc roulant. La sécurité du personnel est renforcée avec la possibilité d'activation d'un « homme mort » informant après une temporisation le reste de l'équipe en cas de problème lors de la descente du véhicule.



Plan damage

Le module plan damage de Snowplanner permet une gestion des tâches optimisées pour organiser, suivre et accomplir les tâches spécifiques. La liste des tâches peut être élaborée sur le terrain en lien avec l'emplacement exact à l'aide d'un smartphone, incluant ainsi la possibilité de mettre à disposition des photos, croquis...

Il est possible d'ajouter des commentaires pour une communication claire, afin de signaler des problèmes ou poser des questions.



Le retour d'expérience est largement positif avec une meilleure répartition de la neige sur l'ensemble du domaine avec moins de « surfaces blanches » en fin de saison. On note également une connaissance plus rapide du plan de damage par les nouveaux dameurs et une vision rapide du travail effectué. Enfin, la sécurité du personnel travaillant de nuit est accrue.

Sur le suivi du parc machines de damage, nos équipes ont réalisé en interne :

- PB100
 - Révision du train de roulement, chenilles, moyeux de roue, suspension
 - Remplacement de la filtration
 - Vidange moteur, boite de transfert, planétaires, hydraulique
 - Révision des fraises
 - Contrôle général, sécurités
- PB 600 Polar Treuil
 - Révision du train de roulement, chenilles, moyeux de roue, suspension
 - Remplacement de la filtration
 - Vidange moteur, boite de transfert, planétaires, hydraulique
 - Changement du joystick
 - Pare-brise neuf suite à incident
 - Treuil : vidange réducteurs, bobine et cabestan, remplacement roulement guidage de treuil
- PB 600 Polar Standard
 - Pas de maintenance préventive car prise en charge par Kassbohrer.

Pas de maintenance préventive car prise en charge par Kassbohrer. La machine a été réceptionnée le 14 mars 2023 suite à un retard de livraison prévu normalement novembre 2022.

- Remplacement du bras de fraise en cours de saison suite à un accident.

Un montant de 10.000 € a été consacré à la maintenance préventive du parc de dameuses pendant l'été 2023. Soit une diminution de 36%. Ce faible montant s'explique par la prise en charge de la maintenance de la nouvelle dameuse polar standard par Kässbohrer.

Au cours de la saison d'exploitation, nous avons dépensé 17K € en pièces de rechange pour les dameuses, alors que lors de la saison 2022/2023, 8K€ avaient été dépensés. Cette augmentation s'explique par la prise en charge des dépenses de la select 1 par Kässbohrer en attendant la nouvelle machine l'année dernière. La hausse s'explique également par l'accident au niveau du bras de fraise sur la 600 polar standard et la casse du triangle de support de lame sur la Polar treuil (les frais ayant été pris en partie par les assurances).

1.4 Investissements – Exécution du programme DSP

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2022 / 2023 ont été fléchés sur les projets suivants.

- 121 k€ : Agencement, signalétique et matériel pistes
- 100 k€ : GI Gentiane, Génépi, Edelweiss
- 68 k€ : Fin travaux Vacanciel
- 105 k€ : rénovation et GI TPH Bochor
- 87 k€ : divers matériel et installation RM

La mise à jour de l'inventaire pour 2022/2023 des biens affectés au service, financés ou acquis par le délégataire de la convention de D.S.P est jointe à ce rapport en Annexe.

Nous vous demandons de transcrire ces mises à jour dans l'Annexe 4 de la convention DSP.

Durant l'année 2023, certains travaux ont été réalisés en régie :

- ✓ Remplacement cabane TK Lance Gralette coût 14.000 €
- ✓ Réfection des quais d'embarquement en G1 TPH Bochor
- ✓ Ponçage et peinture des deux cabanes de G1 Edelweiss
- ✓ Création par le service des pistes d'une barrière à neige Bochor
- ✓ Installation par le service des pistes de 140 ml de filets fixes dans la piste des Monchus

1.5 Compte de résultat définitif exercice 2022/2023

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires remontées mécaniques de 4.104 k€. Le ski de fond représente moins de 0,5 % des recettes et la saison estivale environ 10 %.

Le CA net hors taxes s'établit à 4.687 k€.

Les frais de personnel se sont élevés pour l'exercice 2022/2023 à 2.162 k€ (stable, 2.157 k€ sur N-1). Il s'agit du premier poste de charges de l'entreprise.

Le ratio frais de personnel sur chiffre d'affaires HT représente 46,14 % (45,20 % N-1).

Le poste énergie comprend la consommation électrique et le carburant des engins de damage et véhicules légers. Le total a été de 314 k€ HT pour 2022/2023 contre 253 k€ sur N-1 ce qui représente une évolution marquée de + 24%.

L'énergie représente 6,69 % des charges d'exploitation.

Les charges administratives comprennent les éléments suivants :

- Assurances : 68.541 €
- Honoraires : 34.178 €
- Frais publicitaires : 4.502 €
- Frais déplacement réception : 18.506 €
- Frais et commissions bancaires : 30.310 €
- Impôts et taxes : 136.343 €

Soit un total de 292.380 €.

Le coût de l'outil de travail regroupe les éléments suivants :

- Amortissement : 630.005 €, + 11,90 % vs N-1
- Les intérêts d'emprunts moyen et long terme : 51.522 €, - 13,83 % vs N-1,
- Crédits baux et location de matériel : 44 302 €, - 31,48 % vs N-1,
- Redevances et taxes à la collectivité :
 - 192 K€ TTC de redevance fixe communale,
 - 349 K€ TTC de redevance télésiège versé à la collectivité au titre de la convention DSP* pour l'exercice 2022/2023 (cette redevance collectivité intègre des emprunts liés aux appareils Genepi pour 222 k€ et Gentiane pour 70 k€ dont la part devrait logiquement être dans les amortissements)
 - 67 K€ TTC versés à l'Office de Tourisme au titre de la participation aux actions de promotion,
 - 195 K€ TTC de taxe « loi montagne » sur les remontées mécaniques (5% du CA hors taxes, dont 4% pour la Commune et 1% pour le Département),

*Article 19.2 de la convention DSP + avenant N°1

Ce montant s'élève au total à 1.249.379 € pour l'exercice 2022/2023, soit - 2,44 % vs N-1.

Les redevances de la Mairie concernant le TSD Genepi s'éteignent au 01/09/2025, ceux du TSF Gentiane au 15/12/2025 ; et devraient permettre d'alléger les redevances à compter de l'exercice 2025/2026.

La SOGESPRAL contribue par ailleurs au budget de la piscine-patinoire le Cristal avec une reversion directe sur les 6 jours et Pralo pass (≈ 60 k€ HT, variable).

Le résultat net 2022/2023 de l'entreprise est légèrement négatif à - 3 032 €.

1.6 Conclusion CRAC

Malgré une progression du chiffre d'affaires ces dernières années, la rentabilité de l'entreprise s'érode par une progression constante des charges et une rentabilité moyenne des journées skieurs vendues. Pour autant, l'attractivité du site se maintient, été comme hiver.

Les éléments financiers actuels ne permettent pas à l'entreprise de faire face à ses besoins de d'endettement pour investir dans le remplacement de l'Edelweiss.

Un profond changement des équilibres budgétaires sera nécessaire pour assumer les besoins d'investissement de la destination Pralognan.

2 Saison d'exploitation 2023 / 2024

2.1 Déroulement de la saison

Le domaine skiable alpin a ouvert du 23/12/2023 au 07/04/2024

La dernière semaine du 8 avril au 14 avril devait ouvrir en domaine réduit avec :

Edelweiss, Genepi, Barioz ouvert pour les pistes Marmottes, Combe des Bieux, Barioz, Flottes (jusqu'au dérotchu), Dérotchu et Retour centre ouvert de 09h00 à 13h00. Cette exploitation partielle a été annulée pour manque de neige.

Les pistes Flottes, Dérotchu et retour centre ont été fermée à partir du 18 mars pour manque de neige. La continuité du réseau neige sur la piste des flottes jusqu'à au téléski de Lancegralette permettrait de garantir la redescense skieur débutants.

Le domaine nordique a été exploité en accès payant du 23 décembre au 18 mars

2.2 Pistes

La saison hiver 2023/2024 a connu un faible enneigement naturel et une pluviométrie importante de 644mm contre 471mm à N-1 du 01 novembre au 07 avril.

La hauteur totale de cumul de neige depuis novembre 2023 (première chute le 03/11/2023) jusqu'au 07 avril 2024 s'élève à 247cm. Le cumul de neige du 23 décembre 2022 au 07 avril 2024 s'est établi à 155 cm contre 183 cm la saison précédente. Nous avons démarré la saison avec une épaisseur mesurée de 40 cm à la station. La hauteur de neige maximale à la station est de 77cm le 08 janvier 2024 contre 63cm le 19 janvier 2023. La hauteur moyenne relevée au sommet du domaine skiable s'est établie à 126 cm.

La moyenne d'épaisseur de neige relevé à la station est de :

- 38 cm en décembre contre 25 cm à N-1
- 60 cm en janvier contre 39cm à N-1
- 54 cm en février contre 44 cm à N-1
- 33 cm en mars contre 42 à N-1
- 0 cm en avril contre 35 cm à N-1

L'altitude maximale de la limite pluie / neige a été répartie de la manière suivante sur l'hiver :

- +2500 m : 2 jours
- +2350 m (sommet du domaine) : 6 jours
- +2000 m : 7 jours
- +1800 m : 2 jours
- +1700 m : 2 jours
- +1500 m : 1 jour
- -1400 m : 27 jours

La moyenne des températures relevées à 08h au bas du domaine skiable s'est établie à +1.75°C. La température moyenne maximale était de + 4.40°C. La température minimale moyenne était de + 0.88°C

Les chutes de neige au bas de la station se sont produites pendant toute la saison, pour la plupart de faible intensité, soit 27 jours, contre 17 l'hiver passé.

Au printemps 2023, la municipalité et la SOGESPRAL ont décidé de faire réaliser une étude Climsnow. L'étude est actuellement en phase de collecte de données, une mise à jour du SIG a été effectuée à cette occasion. Cette étude a pour but d'objectiver les effets du changement climatique sur la station et de mesurer de façon scientifique la pérennité du domaine skiable en fonction des hypothèses de réchauffement climatique fournies par le GIEC. Les résultats après rendu permettront de connaître l'impact du changement climatique sur les conditions d'exploitation du domaine skiable et ainsi d'établir une projection des différents enjeux. Ce type d'étude est également indispensable pour justifier des choix et de la pérennité des projets futurs de la station.

La neige de culture

Afin d'assurer l'enneigement de son domaine skiable, la station possède un réseau de neige de culture alimenté par un piquage sur la conduite de la centrale de la Glière elle-même exploitée par GEG ENeR (autorisée par arrêté préfectoral du 14 mai 1982, sur le territoire de la Commune de Pralognan-la-Vanoise). Ce prélèvement est régi par une convention signée avec GEG ENeR. GEG ENeR autorise la SOGESPRAL à prélever un volume maximal annuel de 140.000 m³ d'eau. Le débit maximal prélevable est fixé à 110 L/s soit 396 m³/h. A terme, ce débit maximal prélevable comme les diamètres de canalisation pourraient être limitant au regard des enjeux de réchauffement. Les courbes de température à échéance 2050 de ClimSnow permettront d'étudier précisément ce point.

L'objectif de production pour la saison 2023/2024 était de 116 430 m³ d'eau contre 129 367 m³ à N-1 soit une diminution de -10% par enneigeurs. La durée théorique d'enneigement au débit maximal est de 12,3 jours ; ce qui est relativement important, l'idéal serait de se situer autour de 3 ou 4 jours soit un débit de pompage/production supérieur à 1.000 m³/h.

La capacité de pompage pour la salle des machines s'élève à 2 fois 130m³ ; 80 m³ pour le stade de slalom d'Isertan et 450 m³ maximum en gravitaire (hors pompage). La production de neige a été faite du 07 novembre 2023 au 15 mars pour une durée totale de 520 heures de fonctionnement soit un pompage moyen de 176 m³/h.

Cette saison la consommation d'eau (hors stade) a été de 91.507 m³, à comparer à 123.631 m³ en N-1, soit environ -26%. La différence s'explique par le manque de créneaux de froid ainsi que la perte d'exploitation de deux jours suite à des travaux sur la conduite forcée par GEG.

Cela a permis de produire environ 180.000 m³ de neige de culture (le ratio de production est généralement inférieur à 2 m³ de neige produite pour 1 m³ d'eau).

Au stade d'Isertan, la consommation d'eau s'élève à 14.006 m³ contre 16.156 m³ en N-1 (dont 2.400 m³ d'eau pour le pré de la Scie contre 2.700 en N-1).

Par délibération du 5 avril 2019, le Conseil Régional a attribué une subvention d'investissement d'un montant maximal de 142.242 € correspondant à un taux de 30% appliqué sur une dépense éligible retenue de 474.142 € à la SOGESPRAL dans le cadre du programme Plan régional en faveur de la montagne pour réaliser des travaux de neige de culture sur le site de Pralognan la Vanoise. Cette subvention a fait l'objet d'une convention signée le 31 octobre 2019.

Les travaux devaient être réalisés en trois tranches étagées de 2019 à 2021. La première tranche de ces travaux concernant la finalisation du réseau de la piste des Marmottes a été réalisée en 2019 pour un montant de 95.751 €.

Domaine skiable de Pralognan-la-Vanoise, investissements neige de culture réalisés en 2020, acte 2 du plan neige région AURA				
N° facture fournisseur	Entreprise	Poste	Coût total HT en €	Observations
CM/07/1851	Marmotte	Général	39.045,00	
TECHNOALPIN VRG FR 20.00621 TECHNOALPIN VRG-FR 20.00463 TECHNOALPIN VRG-FR 20.01209	Technoalpin	Équipement process + prestations travaux été (mise à jour liberty, transport composants, étude et plus, surveillance chantier)	31.647,00	Détail des factures dans devis joint
102300332	Somepat	Câbles d'alimentation enneigeurs	5.059,92	Posé par service des pistes
		Total	95.751,92	

Il reste donc les deux dernières tranches à réaliser soit :

- Finalisation de l'enneigement des Flottes : dans le prolongement de la piste Marmottes cette piste assure la descente des débutants vers le village et dessert un quartier comprenant centres de vacances et résidence de tourisme. Nous projetons de poursuivre l'équipement initialisé en 2018, en équipant la partie basse de la piste, sur 800 ml (eau, air, alimentation, dialogue) en ajoutant 3 regards équipés d'enneigeurs haute pression. Le diamètre de canalisation d'eau prévu est de 125mm.

Coût total de 293.330 € HT (devis 2024 voir en Annexes)

- Sécurisation de l'enneigement des Bosses : cette piste est actuellement enneigée en partie grâce à un enneigeur ventilateur dont l'alimentation en eau et en énergie non sécurisé pose des problèmes d'exploitation. L'objectif est de sécuriser l'approvisionnement en eau et en énergie de cet enneigeur. Pour cela, il est prévu de créer un piquage sur le réseau gravitaire existant et de créer un réseau de 430 ml (eau, air, alimentation, dialogue), avec la création de 3 regards sans ajout d'enneigeur.

Coût total de 176.186 € HT (devis 2024 voir en Annexes)

Afin de ne pas perdre cette subvention une demande de prorogation a été faite en juin 2024 auprès du département. Elle peut être établie généralement pour un maximum de 18 mois. Afin de gagner en vision sur les futurs investissements, nous avons demandé la durée maximum accordable. Notre dossier va être étudié en commission et nous aurons normalement un premier retour par mail concernant ce délai. Il sera primordial de phaser ces investissements dans un plan pluriannuel.

Le service des pistes

En termes de PIDA (déclenchement préventif des avalanches), la saison 2023-2024 est relativement identique aux saisons précédentes : 10 PIDA, à comparer à 8 l'hiver précédent avec 65 points de tir contre 43 la saison N-1 dont 1 PIDA hélicoptère (0 en 2022/2023), et 1 PIDA routier réalisé pour le compte du Conseil Départemental et de la Commune de Pralognan contre 1 la saison précédente.

Ces déclenchements représentent un coût de 3.805 € d'explosifs consommés contre 2.967 € à N-1.

Au vu des différentes contraintes du PIDA terrestre de Pralognan (géographique, fréquentation par les randonneurs...), nous utilisons le mode de tir électrique. Un accident de tir électrique a eu lieu le 11 février 2024 à Serre Chevalier mettant en cause un détonateur nous pousse à la réflexion concernant l'utilisation du matériel explosif. Cependant les conclusions de l'enquête ne sont pas connues à ce jour. Nous sommes actuellement en questionnement concernant le changement de matériel pour le déclenchement d'avalanches.

Sur le plan des secours sur pistes, 194 interventions (contre 196 à N-1) ont été réalisées sur le domaine skiable cet hiver dont 3 secours médicalisés par hélicoptère (7 à N-1). Aucun secours marquant n'est à déplorer cette année.

25 décharges ont été générées suite aux refus des victimes de se faire évacuer (contre 48 à N-1). Comme les années précédentes et suite à l'absence de cabinet médical pouvant accueillir les blessés sur le village, une convention a été signée par la municipalité avec les ambulances Harmonie pour la saison du 23 décembre 2023 au 30 mars 2024. 139 interventions ont été traités en évacuation primaire par les Ambulances Harmonies vers la maison de santé de Bozel contre 123 à N-1. Une salle servant de local d'accueil dans le cabinet médical du Docteur Maigné a permis de mettre les blessés à l'abri en attendant les ambulances. La bonne coopération avec les équipages d'ambulance a permis de limiter les temps d'attente pour les blessés.

Une deuxième ambulance a été postée à Bozel sur la période du 10 février au 11 mars de 13h00 à 18h00 du lundi au vendredi afin de fluidifier les transports, la convention étant la même pour les secours sur piste entre Champagny et Pralognan. Malheureusement, l'ambulance renfort n'a jamais pu être mobilisée. Nous avons donc fait appel au service du SDIS à 14 reprises contre 11 à N-1 afin d'optimiser la prise en charge des blessés.

Le damage

L'entretien du domaine alpin par les trois dameuses dédiées représente 1.982 h de travail contre 2.263 h à N-1. Ce nombre d'heure comprend la mise en place de début de saison puis l'entretien journalier du domaine skiable. La différence s'explique par la durée réduite de la saison.

Le tableau ci-après détaille les heures machine du parc :

	horamètre début	horamètre fin	total horamètre saison	horamètre du treuil	
PB100	1.811	2.261	450		
S2	4.372	4.917	545		
POLAR standard	179	915	736		
POLAR treuil	3.332	4.034	702		
		Total	2.433		

La S2 est la machine totalisant le plus d'heures, à peine en dessous de 5.000 heures.

Vu le manque de neige et donc de largeur de piste pour faire passer une machine d'alpin, l'entretien du retour gravitaire et Lancegralette ont été assurés par la dameuse nordique du 03 janvier au 18 mars.

→ Il serait pertinent d'envisager l'élargissement de la piste du retour gravitaire afin de limiter cette contrainte.

Pannes significatives de l'hiver 2023-2024 :

- La chute d'un bloc de glace sur le pare-brise de la PB 600 polar Treuil lors de la mise en place de la neige en début de saison (07 décembre 2023) nous a obligé à l'immobiliser durant 3 jours.
- Le 25 janvier 2024 suite à un accident en reculant le bras de fraise de la pb 600 polar standard fut endommagé impliquant son arrêt durant une semaine.
- Le 22 février 2024 l'axe du bâti de support de lame de la PB 600 polar treuil a fissuré, l'immobilisant durant 3 jours.

Cet hiver la consommation moyenne est de 26,92 L/h contre 26,75 L/h en N-1. Le volume de carburant consommé par les engins de damage représente 65.496 litres contre 68.572 à N-1.

Gestion du stade INSERTAN

Pendant les vacances scolaires, le stade est ouvert tous les jours. Hors vacances scolaires, l'ouverture se fait sur demande des structures d'entraînement (ski club, ESF, UCPA, structures privés, comités, équipe nationale...). Un fichier partagé géré par la SOGESPRAL a été utilisé l'hiver passé afin d'anticiper les besoins et d'optimiser les créneaux. Les demandes doivent être faites au plus tard le vendredi pour la semaine suivante (demandes faites auprès de commercial@sogespral.com et exploitation@sogespral.com). Lorsque le créneau est validé, l'entreprise prévoit le personnel pour faire fonctionner le téléski.

Une convention traitant des conditions financières avec le skiclub et comprenant deux annexes techniques a été écrite. Or à ce jour, elle n'a pas été signée par le skiclub de la station ; point qui méritera notre attention avant le démarrage de la prochaine saison.

Le domaine nordique

440 h de damage ont été réalisées par la machine nordique contre 300 h à N-1.

Le temps de damage est en augmentation notamment à cause du faible enneigement, de l'ouverture tardive du domaine nordique et à sa fermeture anticipée (16 janvier 2023 au 19 mars 2023) lors de la saison précédente. De plus le damage du retour gravitaire ainsi que Lancegralette et le pré de la scie a été assuré la plupart de la saison par la machine du nordique.

Pour l'entretien du domaine nordique, un total de 954 heures travaillées ont été effectuées contre 1.017 heures la saison précédente. Ce volume horaire se répartit entre le dameur nordique son remplaçant et le patrouilleur nordique. Il est à noter que le personnel nordique s'occupe également de l'entretien des sentiers piétons (domaine nordique et alpin).

2.3 Exploitation des remontées mécaniques hiver 2023/2024

L'exploitation relève du service exploitation des Remontées Mécaniques. Le domaine skiable est découpé en deux secteurs géographiques qui regroupent chacun plusieurs installations. Le chef d'exploitation et son adjoint définissent l'organisation générale. Un roulement est organisé afin d'assurer la présence à minima du chef d'exploitation et/ou de son adjoint et du responsable des opérations ou du chef de secteur.

En hiver 2023/2024, nos clients ont réalisé 1.916.113 passages (1.864.390 montées, 51.723 descentes), à comparer à :

- 2022/2023 : 1.774.797 (1.737.729 montées + 37.068 descentes)
- 2021/2022 : 2.088.836 (2.046.963 montées + 41.873 descentes)
- 2018/2019 : 2.268.316 (2.224.309 montées + 44.007 descentes)

Le nombre de passages quotidiens par journée-skieur a augmenté, il est de 8.75 (7.22 en N-1) montées par jour et par client. Cette augmentation est à nuancer, le nombre de passage de 2022/2023 étant probablement sous-estimé d'environ 5% du fait d'une mauvaise prise en compte des passages aux TK (bascule du registre d'exploitation papier à numérique avec des erreurs de saisie des conducteurs et des difficultés d'ajustement du calcul automatique de passages journalier).

Hiver 23/24	Jours ouverture	Heures fct	Montées	Descentes	Total	Pass/jours	Pass/ heures
TPH BOCHOR	106	391	120986	39433	160419	1513	410
TSD ANCOLIE	103	760	423378		423378	4110	557
TSD GENEPY	106	809	315903	4951	320854	3027	397
TSF EDELWEISS	106	839	187772	7339	195111	1841	233
TSF GENTIANE	100	671	178026		178026	1780	265
TK BARIOZ	109	855	180367		180367	1655	211
TK CROCUS	102	765	164632		164632	1614	215
TK CAMPANULE	104	784	130630		130630	1256	167
TK LANCE GRALETTE	86	686	71034		71034	826	104
TK ISERTAN	78	424	23371		23371	300	55
TK CREUX NOIR	34	274	50918		50918	1498	186
TK POUSET	18	128	17373		17373	965	136
			1864390	51723	1916113		

- **Le TSD de l'Ancolie** a enregistré la plus importante fréquentation, avec 423.378 passages (+1.76% / N-1). Le maintien de la fréquentation de l'Ancolie malgré une saison d'exploitation plus courte (-14 jours) et des jours de fermeture due au vent, s'explique par de meilleures conditions de neige en altitude.
- **Le TSD du Genépi** réalise 320.854 passages (-7.44% / N-1). Cette baisse est probablement due à la diminution de la durée d'exploitation (-14 jours).
- **Le TSF de l'Edelweiss** : 195.111 passages (-4.12% / N-1). L'absence de retour débutant à compter du 17/03 a probablement handicapé la fréquentation des skieurs sur l'Edelweiss.

Le débit horaire théorique de cet appareil est de 2000 pers/hrs, le débit réel sur cette saison s'élève à 233 pers/hrs en moyenne. Compte tenu du public transporté (beaucoup d'enfants et de piétons), l'appareil ne fonctionne jamais à sa vitesse nominale. Cet appareil en front de neige nécessite la présence de 3 personnels pour assurer la gestion du flux et l'embarquement en sécurité des usagers. Sur les périodes de vacances scolaires, les piétons ne sont admis que sur quelques créneaux horaires afin d'assurer autant que possible la fluidité d'exploitation. Quand du personnel est disponible, nous renforçons le conducteur en G2, afin de sécuriser le débarquement des montées et l'embarquement des personnes à la descente.

➤ Depuis 2022, compte tenu de la complexité d'exploitation de cet appareil, de l'échéance de grande inspection à 30 ans, le remplacement du TSF Edelweiss est en cours d'étude.

A cette fin, des visites de terrains ont été effectuées l'hiver 2022/2023, afin de réfléchir aux possibles évolutions du domaine skiable. Afin de ne pas perdre de temps sur ce dossier, les inventaires écologiques ont été réalisés en 2023 sur les quatre saisons.

Pendant l'hiver 23/24 une étude de faisabilité a été produite par le BE Epode. Il convient d'envisager :

- Une demande de report de GI pour 2025 auprès du STRMTG
- Une dépose de DAET afin d'appuyer cette demande de report de GI

- **Le TPH Bochor** a cumulé 160.419 passages (+42.46 % / N-1), dont près de 25% sont effectués à la descente.

Ces quatre appareils totalisent la moitié des passages, les 8 autres appareils se partagent la moitié restante.

- **Le TSF Gentiane** est exploité toute la journée, pendant les vacances scolaires. Depuis l'hiver 22/23 une interruption d'exploitation est réalisée de 11h50 à 14h10 hors vacances scolaires. Cela permet :
 - Des économies d'énergies
 - D'utiliser le personnel de cet appareil, pour les remplacements de temps de repas sur d'autres installations

Fait marquant à noter : Panne sur frein d'urgence par rupture de roulements sur mâchoire de frein d'urgence ; appareil immobilisé 3 jours (07 au 10 mars), le temps du diagnostic et de l'approvisionnement des pièces, de la réparation. A l'issue de la réparation, le chargement des sièges a été effectué à l'aide de bâche à eaux (prêt de St Foy Tarentaise) et des essais de freinage en charge ont été réalisés suivant la procédure d'IA. Les valeurs mesurées étant conforme, le STRMTG a autorisé la reprise d'exploitation.

- **Le TK Insertan** desservant le stade de slalom, a ouvert 78 jours (journées pleines en vacances scolaires et ouverture à la demande, par créneaux horaires hors vacances scolaires). Cet appareil est fréquenté principalement par les skis clubs ou l'ESF.

Sa situation excentrée, le manque de neige ayant permis peu d'ouverture de la piste du Creux des Lanches, ce TK a été peu utilisé par le grand public.

- **Le TK Creux noir** ouvert de nouveau cette saison, a transporté 50.918 skieurs. Lors des jours de fermeture du TSD Ancolie pour cause de vent, il n'est pas possible de l'exploiter en substitution (congères sur la trace par transport de neige par le vent, risque de casse matérielle avec les perches à vide sur la partie haute de la ligne au-delà du P11).
 - Le TSD Ancolie est en concurrence directe avec le TK débrayable du Creux Noir. Les deux appareils rejoignent le même point d'arrivée et la gare de départ de Creux Noir est située moins de 50 m plus bas que celle de l'Ancolie ; ce qui fait que le TK ne génère pas de ski propre ou de piste dédiée. Cet appareil constitue un doublon dans le secteur.
 - Si nous souhaitons maintenir ce TK, il serait pertinent de réfléchir à son raccourcissement, lâcher entre le P10 et P11 cela :
 - Faciliterait l'accès au boardercross
 - Permettrait d'exploiter une partie du Bochor lors des jours où le TSD Ancolie est indisponible à cause du vent. Cette exploitation serait toutefois limitée aux bons skieurs au vu du profil de la trace entre le départ et le P5 (TK classé difficile).

- **Le TK Poucet** bien qu'isolé du domaine skiable, ce TK a connu une fréquentation intense lors de ses journées d'ouverture. Il permet d'offrir un espace débutant isolé des autres skieurs. Il est fréquenté par l'UCPA qui assure ses débuts de séjours, mais également par de nombreuses familles souhaitant faire skier leur enfant en sécurité. Ouvert habituellement, sur toutes les vacances scolaires, il n'a pu être exploité cette année que sur 18 journées.

La contrainte majeure d'exploitation de ce TK, reste le damage qui nécessite l'intervention de la PB100 qui dame le ski de fond et qui emprunte la route pour se rendre sur le site.

- **Le TK Lance Gralette** voit sa fréquentation en baisse sur cette saison du fait de sa fermeture anticipée (18/03/2024) par manque de neige sur la piste des Flottes et le retour station. Les créneaux de froid pour enneiger cette piste ont tous été optimisés, cependant les fortes pluies du début de saison, plus les températures élevées en février mars, n'ont pas permis d'assurer le retour débutant skis aux pieds jusqu'en fin de saison.

- Un projet de renforcement de l'enneigement sur la piste des Flottes est en projet depuis 2019. Subventionné par la région AURA à hauteur de 30% (jusqu'en septembre 2024), il n'a pour l'instant pas abouti -> voir détails au chapitre 2.2 Neige de culture.
- Le **TK Barioz**, implanté sur le front de neige réalise 180.367 passages. Il est le premier TK emprunté par les skieurs débutants à leur sortie du jardin des neiges. La pente est régulière et adaptée aux débutants jusqu'au-dessus du P1, puis elle se redresse franchement. En conséquence, les cours de ski ont tendance à lâcher avant l'arrivée du TK entre le P1 et P2. De plus, le profil de la trace, nécessite de charger celle-ci avec un volume de neige conséquent pour ne pas détériorer l'installation.
- Dans le cadre du remplacement du TSF Edelweiss, il est envisagé de remplacer le TK Barioz par deux tapis successifs implantés à l'opposé du TK (en rive gauche de la piste du Barioz). Cela permettrait :
 - D'utiliser un profil plus adapté aux débutants avec une augmentation progressive de la pente.
 - De créer une zone débutant sécurisée par rapport à l'arrivée de la piste rouge Combe des Bieux.
- Le **TK Crocus**, est très utilisé par les cours de skis, dans la progression des élèves, il permet également le retour des skieurs débutants vers le téléphérique pour redescendre à la station.
- Le **TK Campanule**, permet une évolution de la progression pour les skieurs débutants.
- Dans une réflexion sur l'évolution du domaine skiable, il a été envisagé de le prolonger jusqu'au départ du boardercross (allongement estimé par POMA à 100.000 €), afin d'exploiter une partie du secteur Bochor lors des arrêts du TSD de l'Ancolie pour cause de vent. Cette option impliquait la suppression du TK Creux noir. A ce jour, aucune décision n'acte cette option.

Lors de la reprise de l'exploitation par la SAEM SOGESPRAL en novembre 2016, la certification ISO 9001 (transversale pour tous les services) portée par le groupe Labellemontagne a été abandonnée. L'entreprise s'est dotée d'un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) audité, afin de répondre aux exigences de qualité et traçabilité requises pour l'exploitation et la maintenance du parc de remontées mécanique.

Notre SGS est régulièrement audité par un auditeur agréé de Domaine Skiable de France (D.S.F.).

➤ **Audit 2022 (11/04 et 29/07/2022) :**

- L'ensemble des non-conformités et pistes d'amélioration ont été levées.
- Le rapport a conclu sur l'impossibilité de se prononcer sur la capacité de la SOGESPRAL à s'appuyer sur son SGS pour réaliser en interne les inspections périodiques et les grandes inspections. A cet égard, la SOGESPRAL souhaite soumettre le contrôle de son SGS à un cycle triennal. Celui-ci prendrait en compte l'audit de 2022 comme point de départ et un audit maintenance serait réalisé au printemps 2023. Si les conclusions sont favorables, la SOGESPRAL pourrait à nouveau réaliser en interne les inspections périodiques et les grandes inspections.

➤ **Audit 2023 (23/04/2023) :**

- L'audit a mis en évidence 6 points sensibles et 2 pistes de progrès.
- Toutes les remarques sous Cairn ont fait l'objet d'une réponse. Le STRMTG a instruit les réponses. Trois réponses ont été jugées insuffisantes et il a été demandé à l'exploitant de compléter ou préciser ses réponses.
- L'auditeur ne valide pas la capacité de l'exploitant à s'appuyer sur son SGS pour réaliser en interne les inspections périodiques et les grandes inspections.

Depuis 2023, les remarques de l'auditeur ont été prises en compte, des réponses ont été apportées. Ces réponses aux points sensibles ont été validées par le STRMTG. Des réponses aux deux pistes de progrès ont été mises en place lors de l'hiver 2023/2024. Ces mises en place ont été validées par le STRMTG. (Rapport CP3-2-SGS et réponses à l'audit en annexes).

Un nouvel audit est programmé en juillet 2024. Il concertera principalement la partie maintenance pour lever les restrictions précédemment imposées.

Le recrutement en 2022 d'une ingénierie alternante en QHSE, a permis une importante mise à jour du SGS ainsi qu'une relance de la démarche qualité de l'entreprise. Recrutée à temps partagé avec la mairie en septembre 2023, cette fonction a permis de faire vivre la politique QHSE de l'entreprise jusqu'à son départ fin mars 2024. La présence d'un référent QHSE dans l'entreprise a grandement facilité les échanges avec le STRMTG. D'autres chantiers ont été ouverts comme la mise à jour approfondie du document unique. Actuellement, la fonction de responsable QHSE est vacante dans l'entreprise.

2.4 Gestion administrative et des ressources humaines

Notre Société a employé 74 personnes au plus fort de la saison d'hiver 2023/2024, réparties en 14 salariés permanents, et 60 CDD, qu'il s'agisse de saisonniers, renforts occasionnels, ou bien encore d'alternants. L'effectif total s'élevait pour l'année 2023 à 33,17 salariés Équivalent Temps Plein (source URSSAF Mars 2024). L'effectif a connu quelques évolutions lors des 5 dernières années, l'ETP de référence étant celui transmis par l'URSSAF :

- 2019 : 35,00 ETP
- 2020 : 34,00 ETP
- 2021 : 32,94 ETP
- 2022 : 37,00 ETP
- 2023 : 33,17 ETP

L'organigramme de l'entreprise est joint en Annexe.

Un turn-over important sur la fonction de Direction générale pénalise l'encadrement managérial de l'entreprise. Fin mars 2023, la SOGESPRAL a connu le départ en rupture conventionnelle du Directeur en place depuis le 01 octobre 2022. Le Président démissionnaire, a donné pouvoirs aux Directeur administratif et financier et Directeur Opérationnel pour assurer le fonctionnement de la SOGESPRAL. Le poste est resté vacant jusqu'au 1^{er} octobre 2023, date à laquelle la Présidente de la SOGESPRAL nouvellement élue, a signé une convention avec Loisirs Solutions pour la mise à disposition d'un Chargé de mission du 1^{er} octobre 2023 au 30 avril 2024. Depuis juin 2024, la SOGESPRAL est accompagnée par SSDS (Savoie Station Domaines Skiables), une filiale du groupe SSIT. SSIT est une société d'économie mixte détenue à 74 % par le département de la Savoie. SSDS a une mission de consultant et assistance à décision pour assurer l'accompagnement managérial des équipes d'encadrement de la SOGESPRAL et la réalisation d'un audit technico-managérial du site. L'objectif est d'assurer un soutien à la Présidente, en tant qu'expert et aide décisionnel. Cette mission s'inscrit dans le temps du 1^{er} juin au 30 septembre 2024 sur une volumétrie théorique de 2 jours par semaine.

Dialogue social

Depuis 2018, les Instances Représentatives du Personnel ont été fusionnées en une instance unique : le Comité Social et Économique (CSE). Les délégués CSE ont été élus courant mars 2024.

En raison de cette élection tardive, il n'y a eu peu de réunions. La reconduction d'une période possible d'APLD couvrant la période d'exploitation hivernale avait été votée, en prévision lors de la dernière réunion du CSE de l'hiver précédent. Le nouveau règlement intérieur a été approuvé par les membres du CSE.

Il est à noter que pour la première fois 2 collèges sont représentés (Ouvriers/Employés d'une part et Technicien – Agents de Maîtrise/Cadres de l'autre) avec titulaires et suppléants.

Plusieurs accords ont été signés entre la Direction et le CSE :

- Accord d'Intéressement : signé le 19 mars 2020, cet accord avait pour objet d'impliquer et d'associer l'ensemble du personnel à l'amélioration constante de la situation économique de l'entreprise, sur le plan des performances et sur ses résultats financiers.

Les modalités de répartition tiennent compte de la présence au travail, permettant de favoriser les bénéficiaires les moins rémunérés par le versement d'une part proportionnelle à la durée de présence.

Le montant global de l'intéressement est calculé comme suit :

$I = 17\% \times \text{Résultat d'exploitation, en ayant comme limite maximale } 48 \text{ k€.}$

Cet accord arrive à échéance à la fin de l'exercice comptable 2023/2024.

- Accord de participation : signé le 4 septembre 2019.

La participation est liée aux résultats de l'entreprise. Elle existe en conséquence dans la mesure où ces derniers permettent de dégager une Réserve Spéciale de Participation positive.

Les bénéficiaires sont les salariés comptant au moins 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

La répartition de la Réserve Spéciale de Participation se fait proportionnellement au salaire perçu par chaque salarié au cours de l'exercice de référence, salaire pondéré par la présence effective dans l'entreprise.

- Accord d'établissement : signé le 05 février 2020, renouvelé par tacite reconduction sans limitation de durée dans le temps. Plus favorable que l'application stricte de la convention collective, il régit les règles d'attribution de certaines primes, mais aussi la gestion des indemnités, des absences, des congés ainsi la reconduction des emplois saisonniers.

- Règlement Intérieur : dernière mise à jour datant du 04 avril 2024 et portant sur l'interdiction de l'utilisation d'appareils distracteurs aux postes de conduites des appareils de Remontées Mécaniques.

Durant la période d'exploitation hivernale 2023-2024, plusieurs avertissements ont été notifiés pour manquement à la discipline.

Répartition des effectifs - Pyramide des âges

Nos effectifs sont constitués à 78,38% d'hommes et 21,62% de femmes, contre 75,34% et 24,66% sur l'exercice précédent.

La répartition homme/femme varie fortement selon les services de l'entreprise :

- Caisses : 100% de femmes
- Centrale de Réservation : 100% de femmes
- Pistes : 16,67% de femmes et 83,33% d'hommes
- Damage : 20% de femmes et 80% d'hommes
- Garage : 100% d'hommes
- Remontées Mécaniques : 0,07% de femmes et 99,93 % d'hommes
- Services Généraux : 25% de femmes et 75% d'hommes

Nous nous attachons à promouvoir l'égalité professionnelle hommes / femmes et la lutte contre les discriminations. En application de ce principe fondamental, l'entreprise reconnaît l'égalité quant :

- À l'accès à l'emploi
- Aux conditions de travail
- À l'égalité de rémunération
- À l'accès à la formation professionnelle

Un accord cadre a été signé au niveau de la branche Remontées Mécaniques et Domaines Skiables en novembre 2012.

La moyenne d'âge de l'effectif est de 42,07 ans (41,80 ans pour N-1). Dans cette pyramide des âges, les moins de 50 ans représentent 66,22% (65,75 % pour N-1) de l'effectif, alors que les plus de 50 ans représentent 33,78% (34,25 % pour N-1). Les moins de 25 ans représentent 0,08% ce qui est très faible pour la transmission des compétences.

L'ancienneté moyenne dans l'entreprise est de 12,48 ans (12,93, ans pour N-1). Compte tenu de la pyramide des âges, conjuguée au faible turn-over, l'impact sur la masse salariale de l'entreprise est important. En effet, le système de calcul de l'ancienneté à Pralognan est nettement plus favorable que l'application de la convention collective : un point d'ancienneté est acquis par saison pour un saisonnier plutôt que de suivre un calcul date à date de contrat. De ce fait, la masse salariale des saisonniers en reconduction s'accroît de +1 % par an plutôt que 0,875% tous les 3 ans (en considérant une base de 4 mois de calcul). Au-delà de l'ancienneté pour l'ensemble des avantages proposés, l'accord d'établissement a nécessairement une incidence marquée sur la masse salariale.

Par service l'ancienneté moyenne se décompose comme suit (ancienneté paie selon le calcul précédemment décrit et non l'ancienneté « réelle » au contrat) :

- Caisses : 16,61 ans d'ancienneté moyenne, 5,58 ans pour la Responsable et 18,82 ans d'ancienneté en moyenne pour l'équipe. La responsable est en poste depuis le 03 septembre 2019.
- Pistes : 13,48 ans (Pistes + Damage + Garage), 20,42 ans pour le Chef de Service et 12,85 ans pour le reste du staff. Le Chef de service est à ce poste depuis le 01 juin 2022.
- Remontées Mécaniques : 11,33 ans d'ancienneté moyenne, 19,67 ans pour le Directeur Opérationnel et 10,94 ans pour l'équipe, comprenant exploitation et maintenance. Le Directeur Opérationnel est en poste depuis le 01 juin 2022.

Nous avons deux salariés ayant le statut de travailleur handicapé, et notre taux d'embauche d'employés handicapés (y compris via la sous-traitance) est de 0,77 ETP. Jusqu'au 30/09/2019, nous étions exonérés de contribution financière à l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).

Pour la saison d'hiver 2023/2024 nous avons accueillis dans notre entreprise :

- 1 Alternant en BTS « Maintenance des Systèmes », il sera présent dans l'effectif du 01/09/2023 au 11/07/2025.

Santé et Sécurité au Travail

Depuis le début de l'exercice 2023-2024 (01/10/2023), nous avons eu 33 arrêts maladie, représentant 219 jours d'arrêts de travail. Cette valeur est anormalement élevée en la rapprochant de l'effectif en ETP.

Pendant la saison d'hiver 2023/2024, nous avons connu 6 accidents du travail, occasionnant 75 jours d'arrêt. Ces accidents ont été analysés par la Responsable QHSE, poste actuellement vacant (voir au chapitre précédent). L'ensemble des absences pour maladie ou accident représentent 294 jours alors que la saison a duré 108 jours, ce qui représente 2,72 personnes absentes pendant toute la saison !

Le taux d'AT qui nous a été appliqué pour l'exploitation du domaine skiable est de 3,13% (pour un taux de base à 3,78%), contre 3,23% pour l'exercice 2022-2023, soit une légère baisse de 0,10. L'évolution sur les 4 dernières années s'est opérée comme suit :

- 2021 : 2,95%
- 2022 : 3,09%
- 2023 : 3,23%
- 2024 : 3,13%

Le taux AT est donc stable dans le temps. Il est important de souligner que compte tenu de la taille de la structure, le taux AT est un taux foisonné et ne représente pas le taux unique de la SOGESPRAL.

Formation & gestion des compétences

La SOGESPRAL est attentive à l'évolution des compétences de ses équipes, nous avons consacré depuis octobre 2023 15.000 € au titre de la formation professionnelle.

Les plans de formation sont construits selon les 3 axes réglementaires :

- Actions d'adaptation au poste de travail
- Actions liées au développement des emplois ou au maintien dans l'emploi
- Actions de formation liées au développement des compétences

Les formations sont d'abord concentrées sur :

- Mise à niveau des compétences obligatoires (recyclage des pisteurs, évacuation verticale, conduite motoneiges et engins de chantiers, utilisation des EPI pour les conducteurs de TK, ...),
- Mise à niveau RH et Social,
- Adaptation au poste de travail pour les jeunes embauchés.

Les formations basiques telles que 2^{ème} degré, CACES etc. continuent à être inscrites au plan de formation, avec les nombreux recyclages obligatoires.

Le plan de formation hiver 2023 / 2024 - été 2024 est disponible en Annexes.

Tous les salariés ont été formés à leur poste de travail. Nous réalisons à chaque début de saison, ou à l'arrivée de nouvel agent, une formation importante à la sécurité au poste de travail, se décomposant en plusieurs étapes :

- Formation au poste de travail par petits groupes en début de saison,
- Évaluation du personnel sur les connaissances des risques au poste de travail dans les premières semaines de la saison,
- Mise à disposition dans les cabanes des fiches de risque propres au poste de travail,
- Formation extincteurs,
- Information gestes et postures.

Ces actions s'inscrivent dans la démarche Sécurité du travail.

L'entreprise disposait d'un système de « tutorat » (formation et suivi des « nouveaux » par des salariés confirmés pour une montée en compétences, avec traçabilité, les tuteurs étant identifiés dans le SGS). Les salariés visés étaient ceux dont l'ancienneté était supérieure à cinq ans. Comme l'ancienneté moyenne est de 11 ans, nous avons plus de 90 % de notre effectif « tutoré ». Mais avec le départ en retraite de certains de nos tuteurs et l'érosion du système qualité, cette démarche s'est transformée en accompagnement (moins formel).

Le parcours de formation au poste s'étale sur six jours.

- ✓ **Formation évacuation verticale télésiège** : Les anciens sont recyclés sur une journée, les nouveaux personnels effectuent deux journées de formation.
- ✓ **Formation évacuation téléphérique** : Sont formés les personnels affectés à l'appareil, ainsi que les personnels tournant (afin d'être réactif en cas d'absence).
- ✓ **Formations aux postes de travail** : Les personnels sont répartis par groupe de 6 à 8 personnes et suivent une formation sur les appareils sur lesquels ils vont être affectés (TPH, TSD, TSF, TK).
- ✓ **Formation QHSE** : Tous les personnels saisonnier RM ont suivis deux heures de formation QHSE, animée par la responsable QHSE. L'accent a été mis cette année sur l'interdiction d'appareils distracteurs aux postes de sécurité, et la répartition des responsabilités sur les appareils.
- ✓ **Sécurité domaine alpin** : Pour les nouveaux personnels, une demi-journée de présentation du domaine skiable et des zones interdites lors des PIDA a été encadrée par la responsable QHSE et de directeur opérationnel.
- ✓ **Sécurité incendie** : En cours de saison d'hiver, une dizaine de salarié a été formé aux risques incendie et au maniement des extincteurs.

Nous portons une attention particulière au fait que les postes clés (nivoculteur, conducteur TPH, TSD, TSF, mécanicien dameuse...) ne reposent pas sur une unique personne. Pour ce faire nous utilisons le compagnonnage afin d'avoir des ressources en cas de départ de l'entreprise (retraite, démission, changement de voie professionnelle etc...).

Pour valider les compétences acquises, nous encourageons les équipes à passer les Certificats de Qualification Professionnels. Ces examens sont organisés par la branche professionnelle. Des supports pédagogiques sont créés pour la préparation des candidats, les membres de jury font toujours partie des entreprises de la profession. Ils sont organisés sous la forme d'une partie théorique, en salle, et d'une partie pratique, sur le terrain.

Cette année, 3 CQP agent d'exploitation ont été obtenus, et 1 CQP conducteur TK. Un personnel a réussi la théorie du CQP TSF mais a échoué à la partie pratique.

Les Chefs de Service ont reçu l'ensemble des personnels saisonniers pour les entretiens annuels ainsi que 90% des permanents.

Le Directeur Opérationnel ainsi que le Chef des Pistes, sont nommés depuis la fin de saison d'hiver 2022, et devront vraisemblablement être accompagnés pour une montée en compétences sur un périmètre de responsabilité élargi.

La responsable QHSE, embauchée en CDD à temps partiel, (50% SOGESPRAL et 50% Mairie) depuis le 3 octobre 2023, à la suite de son alternance dans notre société, a quitté l'entreprise à la fin du mois de mars. Il serait judicieux, soit de recruter en CDD, avec possibilité de passage en CDI, soit de reprendre un alternant, afin que le travail effectué ne soit pas perdu.

Retraite / Passif social

D'ici la fin du prochain exercice 2024/2025, 6 départs à la retraite sont possibles (2 salariés permanents cadres et 4 saisonniers). Le montant de l'indemnité brute pourrait s'élever à 115 k€.

Pour les 6 salariés en mesure de demander leur départ en retraite, 3 doivent remplir les conditions d'exigence d'une carrière longue :

- Une hôtesse d'Accueil et de Vente, entrée dans l'entreprise en décembre 1983
- Une hôtesse d'Accueil et de Vente, entrée dans la société en décembre 2006
- Un conducteur TK, entré dans l'entreprise en décembre 1992

Ils font tous partie du collège Ouvriers – Employés, et sont saisonniers.

Pour les autres :

- Un agent RM de niveau 2, saisonnier, entré dans l'entreprise en décembre 1983, faisant partie du collège Ouvriers -Employés
- Le responsable RH et administratif, Cadre, entré dans l'entreprise en août 1989
- Le directeur administratif et financier, Cadre, entré dans l'entreprise en octobre 2016

Les deux cadres couvrent des fonctions complémentaires et stratégiques pour l'entreprise sur la gestion administrative et comptable, il convient donc d'anticiper le recrutement et y apporter un soin particulier.

Organisation comptable

Depuis la reprise de l'exploitation par la SOGESPRAL en 2016, l'entreprise dispose d'un Directeur administratif et financier à 40% du temps de travail assisté d'un responsable RH et administratif. Le Directeur administratif et financier assure un suivi du budget et la réalisation intégrale du bilan, ainsi que le suivi fiscal (déclarations T.V.A., Taxes CET et CVAE etc.).

Le bilan comptable est validé par un commissaire au compte.

Le responsable RH et administratif assure le suivi comptable et la gestion des RH (paies, réalisation des D.A.D.S/D.S.N., etc.).

Le service administratif et financier assure également la négociation des emprunts et des conditions bancaires, le suivi juridique et de droit social, la négociation et gestion de contrats groupe (ex : contrats fournisseurs, contrats d'assurances, couverture santé, etc.).

Un appel d'offres est en cours concernant le renouvellement des contrats d'assurances de la SOGESPRAL.

L'appel d'offres divisé en 3 lots :

- ✓ Bris Machines
- ✓ Flotte Automobile
- ✓ Dommages aux Biens

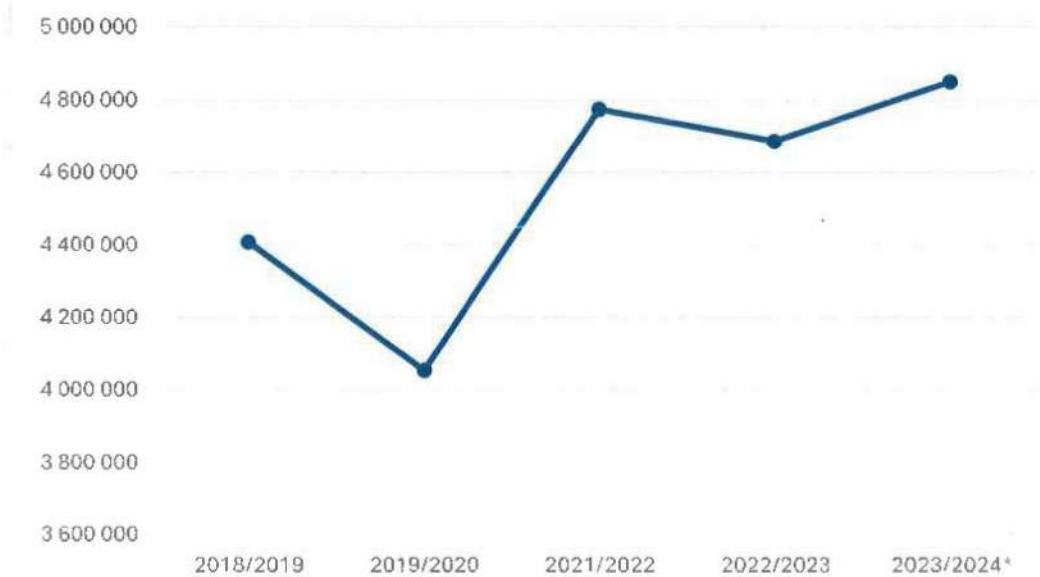
3. Analyse commerciale

3.1 Données billetterie

Pour des raisons de praticités d'extraction dans le logiciel Skidata, les chiffres ci-dessous sont exprimés en Chiffre d'affaires TTC, tous produits confondus (B2C, B2B, keycard, assurance). Les JS correspondent à des journées skieurs payantes et les titres au nombre de titre émis (forfaits, assurances, keycard).

Durant la saison 2023/2024, nous avons vendu 218.741 journées-skieur payantes contre 217.619 en 2022/2023, il y a donc un maintien global de la fréquentation.

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 4.670.613 € TTC en 23/24 contre 4.383.571 € en 22/23.



Le CA évolue de +10% entre 2019 et 2024 alors que dans le même temps les tarifs homologués ont évolué de +13 %. La billetterie accuse donc une perte de rentabilité sur la vente de ses produits. L'augmentation de +26 % des ventes en ligne sur la saison peut donner une partie de l'explication. En effet, en ligne la tarification dynamique entraîne des remises régulières ; remises particulièrement marquées sur les produits multi-jours.

Nous pouvons également noter un chiffre d'affaires de 64.328€ vendus en ligne par le biais d'autres partenaires (ACL, Passe Montagne et SLD), contre 38.685 € en N-1.

Le tableau ci-après présente la répartition des ventes selon les types de forfaits :

Type de forfait	Nombre vendus	Part
6 jours	13 304	31,81%
7 jours	2 703	6,46%
Journée	13 835	33,08%
4 Heures	11 984	28,65%
TOTAL	41 826	100%
Option Grand Ski	2 895	
Option Piscine et Patinoire	14 385	
Keycards	27 932	

L'option Grand Ski est proposée à tous les détenteurs d'un forfait 6 jours ou plus. La journée coûte 34€ et est à utiliser durant la validité du forfait. La navette proposée sur inscription est offerte (1/3 de la facturation est prise en charge par la S3V). L'option Piscine et Patinoire est proposée à partir de 3 jours, les clients peuvent choisir l'un, l'autre ou les deux, pour 3€ par entrée.

Activité Ski Nordique

L'activité ski nordique a rapporté un chiffre d'affaires de 25 k€ durant la saison 2023/2024. 25 k€ représente le coût moyen d'un saisonnier à temps complet sur l'hiver ; cette activité reste donc très largement déficitaire.

Le chiffre d'affaires a augmenté de +31% par rapport à la saison précédente. Cette augmentation s'explique par l'ouverture du domaine nordique en même temps que le domaine alpin en raison de l'enneigement suffisant, ce qui n'avait pas été le cas la saison dernière. En effet, des ventes de forfaits ont pu être réalisées dès le 23 décembre 2023. Les ventes ont ensuite été stoppées le 17 mars 2024 en raison du manque de neige.

Parmi les ventes de titres nordiques, nous comptons 7 Nordic Pass (soit 5 de moins que l'année dernière), dont 5 Départementaux et 2 Nationaux. Tous ces titres sont vendus en ligne, en prévente, donc entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre. Nous pouvons également noter la vente de 46 pass saison pour notre domaine (soit 12 de plus que l'année dernière) dont 18 vendus en ligne.

Concernant les différents types de clientèle pratiquant le ski nordique, nous avons :

- La clientèle sportive et fidèle, qui pratique régulièrement.
- La clientèle contemplative, qui pratique occasionnellement, en achetant une redevance nordique ou en profitant de l'accès gratuit avec un forfait alpin pour essayer une nouvelle activité.

3.2B to C

Nous considérons le B2C, tous les clients qui achètent au tarif public en caisses ou sur le web sans passer par un TO ou autres revendeurs.

Les données de ventes sont présentées hors clients en compte.

	Saison 2023-2024		Variation	Saison 2022-2023	
Total B2C	148.769	3.238.074 €	+0,2%	142.109	3.231.647 €

L'activité BtoC est donc stable en CA malgré une augmentation des titres vendus. Ces chiffres traduisent donc une perte de rentabilité des titres ou la vente de titres moins chers.

Depuis la saison 2021/2022 et l'introduction de tarifs dynamiques, on remarque une très forte progression du chiffre d'affaires ventes en ligne (VEL) :

Part VEL / CA total (en %)

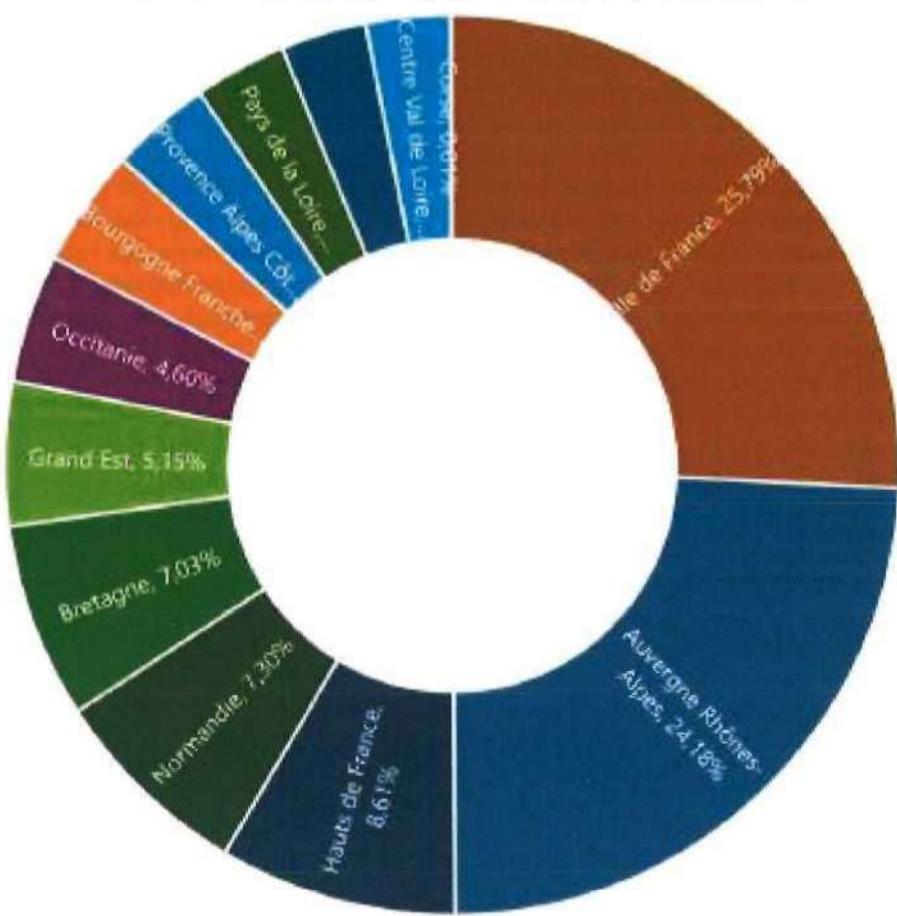


En suivant cette courbe de tendance, le CA ventes en lignes pourrait atteindre les 50 % de parts de vente durant l'hiver 2024-2025.

Typologie clients

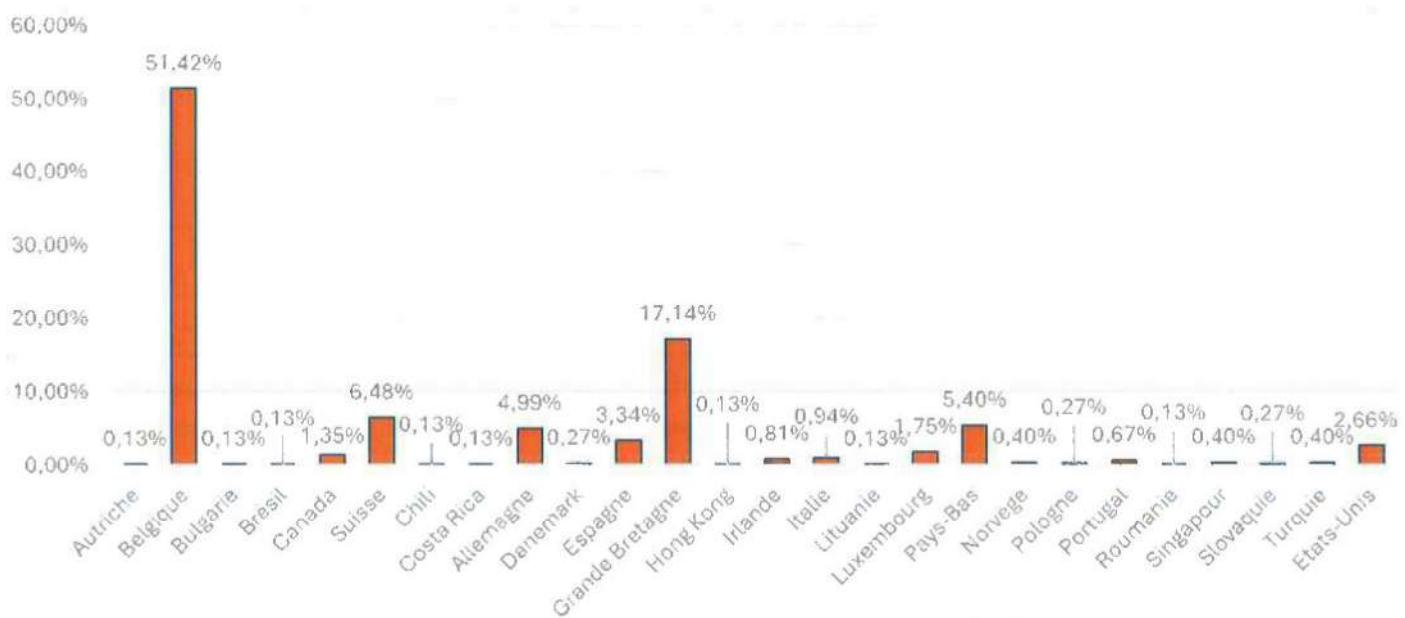
Les données ci-dessous sont tirées de la vente en ligne, ce qui représente 40% de nos ventes et nous donne une première estimation de l'origine géographique de notre clientèle.

Voici la répartition de notre clientèle par région :



26% de notre clientèle est originaire de la région Île de France, suivie de près par la région Auvergne Rhône Alpes avec 25%, puis de la région des Hauts de France avec 9%.

Voici la répartition de notre clientèle par pays :



Nous constatons que notre clientèle Belge est la plus représentée avec 51% de la clientèle étrangère. La Grande-Bretagne arrive en seconde position avec 17,14% puis les Suisses avec 6,48% et les Pays-Bas avec 5,40%.

3.3B to B

Clients professionnels en compte bénéficiant de tarifs remisés sous conditions.

Pour la saison 2023/2024, nous avons facturé 728.803 € contre 722.355 € en N-1 en clientèle BtoB. Le tableau ci-après récapitule le chiffre d'affaires par client et par saison :

NOM CLIENT EN COMPTE	SAISON 2022	SAISON 2023	SAISON 2024
	12/04/2022	10/04/2023	07/04/2024
CENTRE UCPA	93 198,49	116 437,67	131 878,75
MILEADE	104 211,80	114 777,90	129 056,00
CENTRALE DE RESERVATION	105 348,00	98 040,30	107 045,00
ECOLE DE SKI	168 548,50	77 915,00	88 387,50
TRAVELAND RESORTS MDV	54 058,60	51 499,10	51 904,30
PASSE MONTAGNE	13 707,20	23 354,60	36 844,80
ANAE	6 717,00	24 889,60	31 549,50
EVASION SCOLAIRE	21 572,60	22 463,30	30 723,00
A.C.L	8 661,60	17 342,00	23 559,80
TITAN EVENT		20 243,50	22 371,90
EUROGROUP PRALOGNAN EXPLOITATION	23 904,00	12 351,50	19 416,40
VANOISE IMMOBILIER	14 463,50	7 912,80	15 574,80
IGESA	24 319,60	21 064,50	14 989,40
GOELIA /ODALYS	8 146,90	11 852,90	14 723,10
TUI NEDERLANDS	15 507,90	10 452,00	9 359,50

Les 3 premiers représentent 46 % du CA clients en compte.

Nous pouvons également noter un chiffre d'affaires de 64.328 € vendus en ligne par le biais d'autres partenaires (ACL, Passe Montagne et SLD), contre 38.685 € en N-1. Cette année, nous avons signé un partenariat avec un nouveau TO : FamilyTrip.

Notre partenaire Décathlon Pass n'a pas renouvelé sa plateforme en cours de développement l'année dernière.

3.4 Communication

La SOGESPRAL ne dispose pas d'une équipe dédiée aux sujets marketing/communication.

Par ailleurs, aucun budget de la SOGESPRAL n'est spécifiquement alloué pour la communication de ses offres commerciales.

Le site web d'information <https://www.pralognan.com/> est administré par les équipes de l'Office de Tourisme. Le site de ventes en ligne n'est pas dans le même environnement et un lien permet de rediriger vers le site de ventes <https://skipass.pralognan.com/> qui intègre le calculateur de prix dynamiques de notre prestataire Spotlio. Pour mémoire un troisième site <https://www.reservationpralognan.fr/reservation/resultats/> permet d'accéder aux lots de la Centrale. Cette architecture pénalise la performance commerciale de la destination avec une perte de référencement et une sortie systématique du tunnel d'achat.

Les actions de promotion/communication sont portées par les équipes de l'Office de Tourisme au travers de la participation financière de la SOGESPRAL à l'Office de Tourisme. L'animation des réseaux sociaux ainsi que la rédaction et l'envoi des newsletters sont également confiées aux équipes de l'Office de Tourisme.

Au cours de la saison hivernale 2023/2024, nous avons renouvelé l'accueil de l'armée britannique durant une douzaine de jours, mi-janvier (voir ci-après au 3.5). Le séjour débute par une semaine de cours de ski (télémark) puis se termine par 5 jours de courses. Des forfaits à tarifs négociés sont vendus à environ 120 coureurs. Les courses n'engendrent pas une grosse fermeture du domaine : seule la partie basse de la piste des Fontanettes est fermée le matin et jusqu'à 13h30 environ. En cette période, cela n'engendre pas particulièrement de réclamation.

Nous avions également projeté la commercialisation du produit Pral'O'Printemps : forfaits 6 jours donnant accès au secteur Fontanettes la semaine suivant la fermeture du domaine. L'enneigement n'ayant pas été suffisant nous n'avons pas pu aller au bout de ce projet.

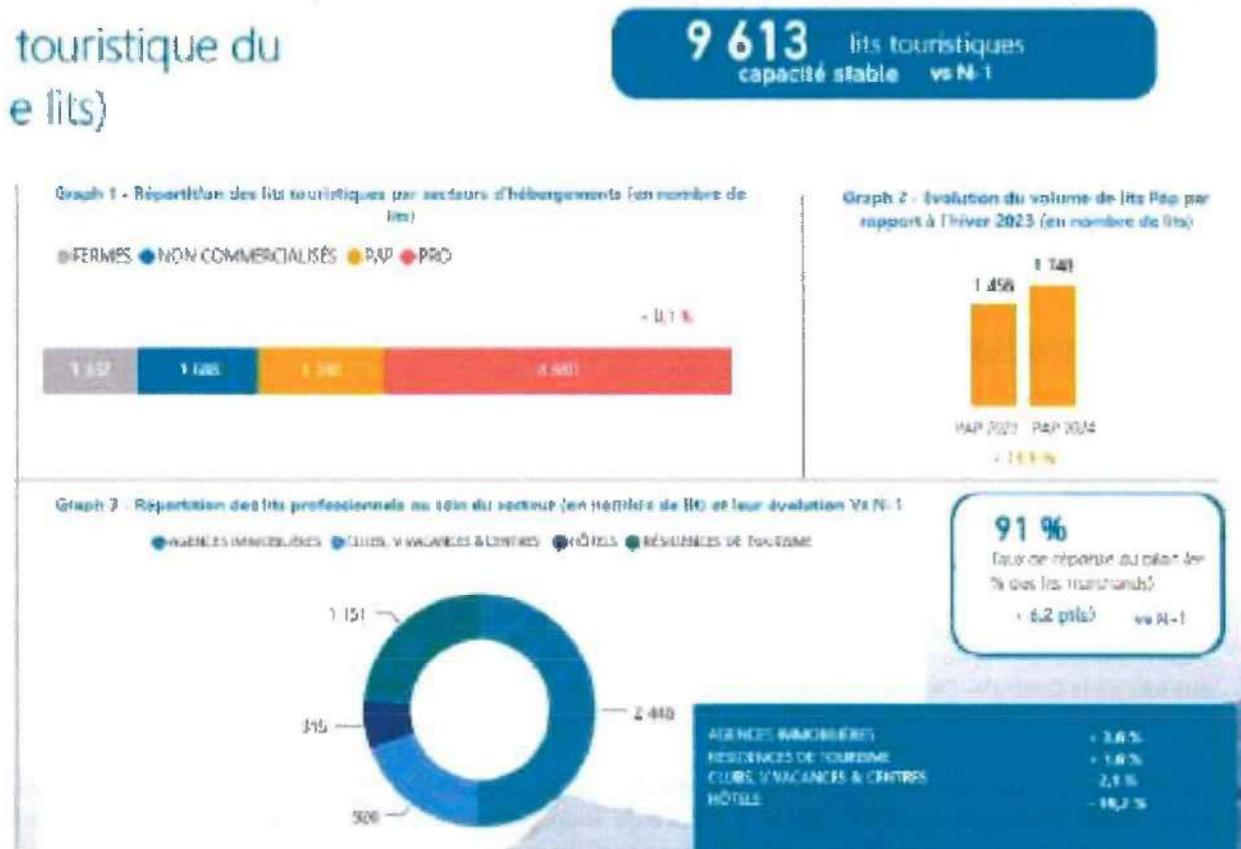
Autres opérations

Tous les mercredis des vacances scolaires françaises, les pisteurs proposent l'activité « Pisteur d'un Jour ». Il s'agit d'accompagner les pisteurs dans les ouvertures et la mise en place du domaine skiable le matin. Cette activité gratuite est proposée sur inscription, et est réservée aux bons skieurs, majeurs et détenteurs d'un forfait de ski valide pour la journée de l'activité. Cette activité est tout le temps complète et plaît beaucoup aux clients.

Tous les lundis de la saison, après la fermeture du Téléphérique, le service exploitation propose la visite de la machinerie du téléphérique : Les Coulisses du Téléphérique. Également souvent complète, cette activité séduit beaucoup la clientèle, qui pose beaucoup de questions à propos de la maintenance, le fonctionnement et l'historique du téléphérique. L'inscription est gratuite et réservée aux personnes à partir de 13 ans (du fait de la dangerosité de la machinerie pour les enfants).

3.5 Centrale de réservation

L'infographie ci-dessous présente la capacité d'accueil touristique de Pralognan la Vanoise. La centrale de réservation est dans la catégorie agences immobilières.



Pour l'hiver 2023/2024 le stock de lits est de 385, il est équivalent à l'année précédente.

La Centrale possède 155 logements de propriétaires particuliers ce qui représente 880 lits. Elle compte environ 230 lots en passerelle avec les agences immobilières ce qui permet d'avoir un stock plus important surtout en vacances scolaires. Grâce aux passerelles la centrale réalise entre 150 et 200 contrats de réservation en plus. On constate une montée en gamme des logements, de très jolis appartements et chalets sont en location, neufs ou rénovés. De ce fait, certains logements dont les propriétaires ne font pas de travaux deviennent plus difficiles à louer par leur vétusté (moquette au mur, au sol, très vieux meubles, déco des années 70...). Les logements font l'objet d'un classement national en étoiles, de 1 à 4. Le taux de commission prélevé est de 8%, et 6% pour les courts séjours ainsi que pour les propriétaires apporteurs d'affaires. L'assurance annulation proposée est de 5% du montant du loyer.

L'ouverture des réservations pour l'hiver a été anticipée au 27 mars 2023 soit deux mois plus tôt que les années précédentes. Cette décision a été prise afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes des clients qui se font jusqu'à 8 à 10 mois à l'avance. Cette ouverture précoce permet de soulager la charge de travail du mois de juin avec les réservations d'été et aussi de gagner en trésorerie. C'est aussi un moyen d'avoir plus de stock sur les dates de vacances scolaires d'hiver.

On exprime le taux d'occupation des 385 lots de deux façons :

Le taux d'occupation total, qui représente le nombre de semaines réservées par la Centrale et par les propriétaires sur le total de semaines de la saison.

Le taux d'occupation Centrale, qui représente le nombre de semaines vendues par la Centrale sur le total de semaines disponibles, c'est à dire hors semaines réservées par les propriétaires.

Le taux d'occupation total est de 61.5 % pour l'hiver 2023-2024 identique à N-1 (60%). Le taux d'occupation Centrale est de 33%, il est aussi identique à N-1.

Sur l'ensemble de la saison d'hiver, la Centrale de réservation a réalisé 1.077 contrats de réservation, et seulement 14 annulations (pour motif médical ou professionnel).

Taux d'occupation total hiver et été :

HIVER 2018-2019	61%	ETE 2019	46%
HIVER 2019-2020	54%	ETE 2020	60%
HIVER 2020-2021	45%	ETE 2021	64%
HIVER 2021-2022	65%	ETE 2022	53%
HIVER 2022-2023	60 %	ETE 2023	59%
HIVER 2023-2024	61.5%	ETE 2024	Non renseignement

Taux d'occupation Centrale et nombres de contrats effectués hiver et été :

HIVER	Taux d'occupation Centrale	Nombre de contrats	ETE	Taux d'occupation Centrale	Nombre de contrats
Hiver 2018-19	30%	823	Eté 2019	15%	334
Hiver 2019-20	26%	765	Eté 2020	24%	429
Hiver 2020-21	15%	581	Eté 2021	27%	500
Hiver 2021-22	30%	987	Eté 2022	20%	518
Hiver 2022-23	32%	946	Eté 2023	24%	563
Hiver 2023-24	33%	1.077			

Commission et frais de dossier :

Le montant prévisionnel des commissions et des frais de dossier revenant à la Centrale de réservation pour l'hiver 2023/2024 est de 122 k€ (dont 14 k€ de commission sur les forfaits de ski).

On constate une augmentation du CA de 15 k€ par rapport à N-1. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des frais de dossier de 12 à 15 € au 1^{er} mars 2023, mais surtout par l'ouverture des plannings hiver 23/24 le 27 mars 2022, soit 2 mois plus tôt que les années précédentes (8.000 € de commission + frais de dossier réalisés entre le 27 mars et le 1^{er} juin).

Grace à l'ouverture anticipée des plannings, la Centrale de réservation a réalisé des réservations avant que les propriétaires ne bloquent leur planning, surtout pour les grands logements dont les loyers sont élevés.

Comparatif des taux d'occupation par semaine

Hiver	Taux d'occupation % TOTAL			
SEMAINES	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
S51 noël	42,8	84,6	69,4	80,2
S52 Jan	84,8	99,7	95,6	92,9
S1	23,7	81,8	85,6	47,1
S2	29,5	59,5	43,3	44,5
S3	27,4	58,1	51,4	56,8
S4	34	56,9	50,5	58,6
S5	34,6	54,9	55,2	58,3
S6	63,3	100	73,5	92,4
S7	75	100	100	99
S8	87	100	100	100
S9	81,4	99,5	98	99,5
S10	47,3	70,1	52,4	48,2
S11	40,4	62,5	55,2	39,6
S12	27,7	35,6	37,1	21,1
S13	19,9	17,6	24,3	15,4
S14	20,2	14,7	14,5	28,9
S15	18,4	16,7	15,3	0
MOYENNE	44,60%	65,50%	60,2%	61%

Pour 2023-24, on constate une augmentation du taux d'occupation sur les semaines de janvier (garantie d'avoir de la neige). En revanche, l'absence de vacances belges la première semaine de janvier pénalise le taux d'occupation.

Les 4 semaines de vacances d'hiver sont quasiment à 100% (le schéma de répartition des zones était favorable pour Pralognan).

On relève un recul sur le mois de mars dû notamment au manque d'enneigement. En effet, les réservations de mars sont tardives (janvier) et donc météo dépendantes. Il n'y a eu aucune annulation.

Pour la semaine 14, le taux d'occupation n'est pas exploitable, car de nombreux propriétaires ont bloqué leur logement (fermeture anticipée des remontées mécaniques).

Vente de forfaits de ski et autres prestations :

La Centrale bénéficie de la grille de tarif de forfait de ski TO avec des tarifs remisés de 20% à 50% selon les périodes.

Nombre de forfaits vendus avec l'hébergement :

2019-2020	2020-2021 (COVID)	2021-2022	2022-2023	2023-2024
1158	0	921	761	780

780 forfaits ont été vendus sur l'ensemble de la saison, ceci représente un CA remontées mécaniques de 107 k€. Le nombre de forfaits vendu est stable par rapport à N-1, mais en baisse depuis les 2 dernières années. Cette baisse est due à la mise en place de la tarification dynamique. Les tarifs sont beaucoup plus intéressants lorsque les forfaits sont achetés en avance en ligne sur le site internet, et ce malgré les tarifs remisés de la Centrale.

Malgré la progression des ventes dynamiques en ligne, nous avons réussi à maintenir le nombre de forfait vendus avec l'hébergement, notamment grâce à des conditions de vente et d'annulation des forfaits plus souples. Sur internet, les forfaits ne sont ni remboursés, ni échangés et modifiables. Avec la Centrale, sachant que les forfaits sont encaissés seulement un mois avant l'arrivée et qu'ils sont commandés au service des RM à J-10, il est possible de les modifier plus facilement ; cela rassure le client.

La commission sur les ventes de forfait de la Centrale est de 14 k€ (15 k€ N-1) contre 25 k€ en N-2 qui présentait des taux de remise TO plus importants.

Depuis l'hiver 2022-23 la grille tarifaire TO a été modifiée. Les pourcentages de remises sont plus avantageux en périodes creuses (-50%) mais moins avantageux sur les périodes de vacances scolaires (-20%). De ce fait, les commissions sont moins importantes pour les périodes sur lesquelles il y a le plus de forfaits vendus. Ce qui explique la baisse de commission.

Séjours tout compris

Les forfaits de ski sont proposés avec l'hébergement sur toutes les semaines de l'hiver. Les clients peuvent également choisir en supplément l'option Grand ski (une journée sur le domaine de Courchevel avec navette gratuite).

En janvier et mars, plusieurs séjours sont proposés en collaboration avec l'ESF et le centre le Cristal : un séjour Terre d'Alpinisme en rapport avec le Label du même nom (initiation ski de randonnée avec un moniteur, sortie en montagne...) ; un séjour raquettes et bien être proposant 2 sorties raquettes et l'accès au SPA pour les non skieurs. Peu de ventes ont eu lieu cette année, mais une visibilité sur les sites, et dans la presse. Ces séjours sont des supports pour le dossier de presse de l'office du tourisme, et représente la vitrine de la station.

Il a été décidé une ouverture partielle du domaine la semaine du 06 au 13 avril. Pour attirer la clientèle, une grille de tarifs spéciaux a été élaborée afin de standardiser les prix des loyers, et proposer des tarifs attractifs. 43 propriétaires ont accepté les tarifs. Un pass activités comprenant le forfait de ski, l'accès à la piscine et à la patinoire en illimité, 30% de remise sur la location du matériel, une remise sur une entrée cinéma a été créé. Un plan de communication a été mis en place par l'Office du tourisme : 7 appartements ont été réservé sur cette période.

Cela devient compliqué de louer sur la fin de saison (à partir du 20 mars). Il est aussi difficile de rivaliser avec les grandes stations situées en haute altitude. La vente de forfaits a été annulée puisque les remontées mécaniques ont fermé le 7 avril.

TITAN 2024

Du 08 au 20 janvier 2024, l'armée anglaise était présente à Pralognan pour faire du ski de Télemark (cours de ski avec les moniteurs puis plusieurs courses). Cela représente une centaine de personnes, logées à Miléade et l'hôtel Edelweiss. L'organisateur est l'Office du tourisme et missionne Mr Gouget Clément pour gérer toute l'organisation du séjour et la communication entre les anglais et les différents services. La Centrale de réservation a pour mission de gérer toute la facturation (encaissements et réversions aux fournisseurs).

4 Perspectives

4.1 Suivi de la DSP

La SOGESPRAL a repris la DSP du domaine skiable depuis novembre 2016, suite au départ de l'ancien délégataire, SAS Pralognan Labellemontagne. Cette DSP a pour terme la fin de l'exercice 2024-2025 (fin automne 2025).

Le périmètre de l'actuelle DSP comprend un hébergement important. Le bâtiment (350 lits) exploité par Miléade est un bien propre de la SOGESPRAL. L'exploitant bénéficie actuellement d'un bail commercial en tacite reconduction.

Un emprunt de 246 k€ est inscrit dans les comptes au 30 septembre 2023 pour des recettes locatives de 202 k€. La Mairie a souhaité lancer dès 2024 les négociations pour un nouveau bail avec une volonté affichée par la Présidente d'une signature avant la fin 2025. Un bail à construction ou un bail emphytéotique sont en cours d'étude pour un engagement de travaux de 8 M€ avec parking et construction de logements saisonniers.

La VNC du bien est de 1,2 M€ pour un emprunt restant dans les comptes de 1 M€.

C'est un dossier potentiellement impactant pour la SOGESPRAL, en charges ou en recettes selon les orientations prises à l'issue des négociations en cours. La volonté de la commune est de rester propriétaire du foncier bâti.

Le délégant devrait rapidement lancer un appel d'offre pour renouveler la DSP d'exploitation du domaine skiable, appel d'offre sur lequel la SOGESPRAL devra se positionner. Une équipe projet pilotée par la Mairie travaille sur le cahier des charges de la future DSP.

Nous continuons à maintenir un dialogue constructif et régulier avec l'ensemble des élus du conseil municipal. Nous nous présentons régulièrement aux différentes réunions ou commissions de suivi de la DSP pour rendre compte des activités du domaine skiable dans la transparence la plus complète.

4.2 Projets à venir

L'équipe municipale souhaite porter le projet remplacement du TSF Edelweiss par une télécabine. Outre les sujets financiers, ce projet pose de nombreuses questions sur le plan technique : porte d'entrée du parc de la Vanoise, liaison des Fontanettes en concurrence directe d'une route ouverte à la circulation l'été, arrivée en descente, croisement du TSF Gentiane...

Le cabinet Epoëde a commencé à travailler ce dossier dans la perspective du renouvellement de la DSP et de la rédaction de l'Etude d'Impact. Un appel d'offres public est en cours pour attribuer la mission de maîtrise d'œuvre câble par un bureau d'étude agréé par le STRMTG pour dessiner les premiers plans techniques.

Le projet souhaité comprenant une télécabine, l'extension de neige sur les flottes, des terrassements et le remplacement du TK Barioz par un tapis représente une enveloppe estimée de 15,5 M€. Cet investissement entraînerait alors des charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissement supérieures à 1 M€ ; ce qui n'est pas acceptable dans le périmètre économique actuel de la SOGESPRAL.

4.3 Préparation de la saison 2024-2025

Exploitation domaine skiable

Voici les Grandes Inspections et pluriannuelles prévues pour la saison estivale de maintenance RM 2024.

TPH Bochor :

- Reliquat de la GI Gare G1 (axes à changer)
- 5 axes corrodés en surface doivent être remplacé. DCSA a réalisé les plans de ces axes, ils sont en juin 2024 en cours de fabrication.

- A l'automne 2024, il est prévu de remplacer le système de surveillance de chevauchement câble. Cette décision est motivée par deux facteurs :
 - Des composants électroniques du système en place (TSCT2 d'EGVA) deviennent obsolètes
 - L'entreprise EGVA repose sur un unique technicien

Le montant de cette opération est de 123.000 € (maîtrise d'œuvre DCSA+ réalisation SEIREL).

Le téléphérique engloutit des sommes considérables pour son maintien en conformité avec un nombre modeste de clients transportés (160.419). Les coûts annuels de maintien en conformité/GI représentent des sommes significatives – hors coûts d'exploitation. Le ratio des coûts investis au nombre de clients transportés semble disproportionné.

Les années à venir continueront d'être coûteuses :

- 2025 raccourcissement des câbles tracteurs avec montage d'un échafaudage de 26m de haut (150 k€ estimés)
- 2026 contrôle des clos porteurs nécessitant déroulage (environ 100 k€, grue pour le démontage des cabines). Les équipes techniques se posent la question d'anticiper cette maintenance en 2025 pour profiter de l'opération de raccourcissement en 2025 et tenter de mutualiser certains coûts.
- 2027 freins (7 k€)
- 2028 GI motrice/véhicules/chariots avec remplacement des B2 à faire fabriquer sur-mesure pour un budget global estimé à 300 k€.

L'âge de l'appareil entraîne des opérations de maintenance lourdes tous les ans. D'autre part, le pouvoir de négociation de la SOGESPRAL est faible pour ces opérations exotiques car très peu d'entreprises sont en mesure de répondre.

Il y a également un risque que certaines modifications soient imposées à l'avenir (par exemple les cabines ne disposent pas de frein de chariot).

Il convient de rappeler que les 2 appareils Edelweiss + Gentiane relient les mêmes points de départ et d'arrivée avec un débit théorique trois fois supérieur.

TSD Ancolie :

- Pluriannuelle des attaches : Lot de 33%

La rénovation électrique à 30 ans de l'appareil arrivera en 2033 (environ 150 k€). Cependant, nous constatons quelques difficultés à acquérir des pièces électriques et il pourrait être pertinent d'acheter d'occasion des automates compatibles pour s'assurer d'avoir un stock suffisant de pièces.

La prochaine GI sera en 2029 pour un budget estimé de 430 k€.

TSD Génépi :

- 20% des attaches

La prochaine GI sera en 2032 pour un budget estimé de 410 k€.

TSF Gentiane : Pas de GI en 2024

La prochaine GI sera en 2027 pour un budget estimé de 160 k€.

TSF Edelweiss : Pas de GI en 2024

La prochaine GI sera en 2025 pour un budget estimé de 400 k€. Cette GI doit inclure la mise en conformité à 30 ans comprenant l'ajout de la marche incendie et le changement des automates.

Moyennant un sondage de 10% de la GI, et sous réserve d'apporter des éléments de preuve suffisants de la date programmée de démontage de l'appareil, une demande de report pourrait être accordée par les services du STRMTG. Sous réserve d'acceptation du STRMTG (et sans pathologie) un premier report d'échéance peut repousser l'échéance de la GI à 2026, puis une seconde et dernière fois à 2027 maximum.

TK Creux Noir : le câble est en fin de vie (25 k€ de fourniture + 15 k€ de main d'œuvre) son remplacement interviendra sous peu.

Ce téléski a un échauffement anormal du sectionneur principal. Plusieurs solutions techniques s'offrent à nous :

- Exploiter l'hiver 24/25 avec le risque de casse. Solution préconisée compte tenu du faible nombre de jours d'exploitation et la présence du TSD Ancolie
- Remplacer la pièce défectueuse (5 k€)
- Rénover l'armoire électrique (15 k€) pour éviter qu'elle soit à l'extérieur

La pertinence de maintenir cet appareil en exploitation est discutable dans un souci de rationaliser les remontées mécaniques (coûts d'entretien, d'exploitation, pollution visuelle). En effet, le TSD Ancolie (423.378 passages) est en concurrence directe avec le TK débrayable du Creux Noir (50.918 passages). Les deux appareils rejoignent le même point d'arrivée et la gare de départ de Creux Noir est située moins de 50 m plus bas que celle de l'Ancolie ; ce qui fait que le TK ne génère pas de ski propre ou de piste dédiée.

Au sein du service des pistes, les travaux suivants sont projetés :

- Compléter la sécurisation de la piste verte des Monchus, en terminant la dernière tranche de filets fixes soit 80 ml sur la partie basse
- Continuer la mise en place de barrières à neige dans la continuité de celle de Bochor afin de maintenir la neige en place

Sur la piste des Monchus, le grillage au départ est rempli par beaucoup de matériaux. Un chiffrage a été demandé mais les délais d'intervention à l'automne sont trop courts. Une expertise géotechnique a été sollicitée pour décaler les travaux au printemps 2025.

Centrale été 2024

La Centrale a un partenariat depuis 3 ans avec Sibo Trail pour commercialiser la randonnée du Tour des Glaciers avec une nuit en refuge : 54 dossiers pour un CA de 810 €. 3 randonnées journée et demi-journée sont proposées en prestations complémentaires. Le client peut les ajouter à sa réservation (patrimoine, enfant, faune, flore...). La Centrale travaille également avec le Bureau des guides pour proposer des randonnées avec des nuits en refuge ou des circuits puisqu'il n'a pas le droit de vendre de courses en montagne avec des nuitées faute d'agrément. Le Bureau des guides propose les circuits de randonnées, s'occupe de la réservation des refuges, et la Centrale de réservation gère l'administratif (création du dossier, encaissement acompte et solde, puis reversions aux différents fournisseurs après déduction de la commission de 4%). Actuellement 3 randonnées sont enregistrées, sur 1, 4 et 6 nuits.

Perspectives Centrale hiver 2024/2025

Il peut être opportun de mettre en place une enquête de satisfaction à envoyer aux clients après leur séjour. Cela permettra de faire remonter les satisfactions ou insatisfactions aux propriétaires et améliorer nos services.

La modification de la taxe de séjour par la Mairie en mai 2024 à compter du 1^{er} janvier 2025, impacte des contrats déjà édités pour l'hiver prochain. 50 contrats de location avaient la taxe de séjour en supplément ont pu être modifiés. Considérant qu'il est préférable de ne pas perdre de clients ni de modifier un contrat en cours de validité, 81 contrats déjà édités avec la taxe incluse vont entraîner une perte d'environ -3.400 € pour la Centrale.

Une réflexion est en cours pour augmenter de la commission pour l'été 2025 de 8% à 10%. Cela fait 10 ans que la commission n'a pas évolué.

Une aide à la tarification a été envoyée aux propriétaires afin d'optimiser le remplissage. Celle-ci a été globalement très bien respectée (voir ci-dessous).

AIDE A LA TARIFICATION HIVER 2024/2025

- Les vacances des fêtes de fin d'année se dérouleront du 21 décembre au 05 janvier 2025 inclus pour la clientèle française et l'essentiel de la clientèle européenne.

On retrouve donc un calendrier quasi identique à celui de l'hiver 23/24.

Il conviendra ainsi de privilégier des tarifs assez proches de ceux de l'hiver dernier.

Le positionnement du 25/12 et du 01/01 sur le mercredi garanti un bon équilibrage de prise de congés sur les deux semaines avec une bonne répartition des flux de touristes.

La semaine de Noël devra toutefois afficher un tarif inférieur à celle du jour de l'An, la demande restant plus faible.

- Concernant les vacances d'hiver (Du 8 février au 8 mars 2025), il est à prévoir une fréquentation assez soutenue sur les 3 premières semaines de vacances.

Attention pour la semaine du 01 au 08 mars :

Elle prend appui sur le faible potentiel de la zone A qui a posé des difficultés en 2022/2023.

Il conviendra donc de marquer un écart significatif entre le prix pratiqué sur cette semaine par rapport aux trois semaines précédentes.

- Concernant les périodes d'inter-vacances, le tarif devra être compétitif.

Nous vous conseillons de suivre les recommandations tarifaires indiquées dans le tableau des pourcentages ci-dessous.

La date de fermeture du domaine skiable n'est pas encore connue à ce jour.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2024/2025

	France	Belgique
21 au 28 décembre	Toutes zones	Toutes zones
28 décembre au 04 janvier	Toutes zones	Toutes zones
08 au 15 février	Zone B	
15 au 22 février	Zone B et C	
22 février au 01 mars	Zone C et A	Wallonie
01 au 08 mars	Zone A	Wallonie + Flandre

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble

Limoges, Lyon, Poitier

Zone B : Aix Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice

Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

TABLEAU DES PRIX EN POURCENTAGES

100% correspond à votre prix le plus élevé

21/12 – 28/12	80%
28/12 – 04/01	100%
04/01 – 11/01	45%
11/01 – 18/01	45%
18/01 – 25/01	45%
25/01 – 01/02	50%
01/02 – 08/02	65%
08/02 – 15/02	100%
15/02 – 22/02	100%
22/02 – 01/03	100%
01/03 – 08/03	90%
08/03 – 15/03	65%
15/03 – 22/03	50%
22/03 – 29/03	45%
29/03 – 05/04	45%
05/04 – 12/04	45%

Ventes 2024-2025

L'été 2024 a été marqué par le déploiement d'une nouvelle billetterie Axess en remplacement de l'ancienne fournie par Skidata. Ce changement de fournisseur a engendré de nombreux changements pour refaire les paramétrages et former le personnel.

Pour la prochaine saison 2024-2025, le domaine skiable sera ouvert :

du 21 décembre 2024 au 6 avril 2025

Concernant la répartition des zones durant les vacances scolaires, nous accueillerons durant les 2 semaines de Noël et Nouvel An les 3 zones françaises, ainsi que nos fidèles clients Belges et Néerlandais (comme l'année dernière). Nous pouvons donc de nouveau prévoir 2 semaines chargées en ce début de saison.

Durant les vacances de février, les 3 zones françaises seront en décalé, avec la zone A (dont nous faisons partie) en fin de vacances. Cette situation engendre généralement une semaine plus calme lorsque notre zone se retrouve seule en vacances. Les Belges (excepté la Wallonie) seront également en vacances durant cette dernière semaine de février ce qui pourrait combler la fréquentation.

Nous avions initialement prévu d'ouvrir les ventes en ligne des forfaits début juin mais nous avons pris l'option de produire une analyse des rendements de la billetterie avant de débuter la commercialisation. Une présentation détaillée (voir en Annexes) des performances de vente a été faite aux membres du conseil municipal le 24 juillet 2024 et une nouvelle grille tarifaire a été homologuée par délibération le 31 juillet 2024.

Le prix des forfaits est calibré en intégrant les notions suivantes :

- Evolution des charges de l'entreprise
- Evolution du produit (investissement, expérience client...)
- Environnement concurrentiel des autres stations
- Offre concurrentielle des loisirs récréatifs (accrobranche, cinéma, parc ludique, espaces de jeux, loisirs de glisse...).
- Rendement de la grille et équilibre entre les produits (quel client achète quel produit et quel forfait est le plus avantageux pour lui)
- Politique tarifaire & commerciale de la destination (vente en ligne, tarifs dynamiques, TO)

Les principales modifications de la grille par rapport à l'hiver 23/24 concernent les points suivants :

- ✓ Une augmentation d'environ 8% a été appliquée sur les tarifs publics du 4h au 8 jours. Cette hausse permet d'optimiser les rendements jusqu'alors déstabilisés par la vente dynamique.
- ✓ Pour les clients TO en BtoB, mise en place d'un logigramme d'attribution de grille tarifaire basé sur le CA 2023/2024 qui définit le prix des forfaits dans le cadre de package hébergement+forfait avec des remises selon les périodes de l'hiver.

Vente de package 6j. CA 2023-2024 > 100 k€ ?

SI OUI :

Grille 1 TO	Noël		Janvier					Vacances Hiver				Printemps			
Semaine	S1	S2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Dates	21-dec	28-déc	4-janv	11-janv	18-janv	25-janv	1-fév	8-fév	15-fév	22-fév	1-mar	8-mar	15-mar	22-mar	29-mar
Remise	10%	10%	35%	35%	35%	20%	20%	10%	10%	10%	10%	20%	35%	35%	35%

Si NON :

Grille 2 Autre TO	Noël		Janvier					Vacances Hiver				Printemps			
Semaine	S1	S2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Dates	21-dec	28-déc	4-janv	11-janv	18-janv	25-janv	1-fév	8-fév	15-fév	22-fév	1-mar	8-mar	15-mar	22-mar	29-mar
Remise	5%	5%	20%	20%	20%	10%	10%	5%	5%	5%	5%	10%	20%	20%	20%

MB dc

- ✓ Nouveau paramétrage de la vente en ligne pour que 70 à 80% des ventes dynamiques BtoC soient sur des niveaux de remises inférieurs à la grille TO1. Ce paramétrage permet également d'introduire une périodicité commerciale haute saison/saison/basse saison.
- ✓ Le nouvel algorithme de calcul des prix dynamiques intègre également une convergence progressive entre les prix de la vente en ligne et les prix en caisse. Le jour J de ski le prix de vente en ligne est identique au prix de vente en caisse (prix maximal homologué).
- ✓ Création d'un produit PPU (pay per use) pour les clients qui n'amortissent pas un forfait saison dans l'hiver mais skient régulièrement.

Les grilles tarifaires homologuées sont présentées en Annexes (Délibération D-2024-076 du 31 juillet 2024).

Certaines améliorations de la grille à la marge restent possibles pour le projet de grille 25/26 :

- Forfait saisons (hiver + été) :

Le prix est calibré avec 9,2 journées de ski pour le rentabiliser. Il faudrait idéalement viser plus de 12 de jours ski pour éviter que 2x6j se transforment en saison.

- Forfait 2/7 :

A supprimer définitivement de la grille à la seconde saison du PPU pour éviter de cannibaliser le produit saison.

Finances

La SOGESPRAL a été notifiée par la DGIFP le 30 juillet 2024 d'un avis de vérification de comptabilité. Ce contrôle fiscal qui débutera en septembre 2024 portera sur les déclarations fiscales de la période du 01/10/2020 au 30/09/2023 (jusqu'au 30/06/2024 en matière de TVA).

La copie de cet avis est présente dans les Annexes du rapport.

5 Conclusion sur les perspectives 2023-2024

L'instabilité de gouvernance, notamment sur le poste de direction générale, nuit à la performance collective de la SOGESPRAL. Pour autant, l'entreprise se trouve à un moment charnière de son histoire à la veille de la mise en concurrence de la DSP, la reprise d'un ambitieux programme d'investissements, le tout dans un contexte d'évolution climatique global sur les Alpes Françaises.

Le programme d'investissements de la future DSP ne doit pas engloutir sur un unique appareil, l'intégralité des capacités de financement du domaine skiable pour les 20 prochaines années. En effet, le site devra faire face à de nombreux défis qui pourront nécessiter des investissements autres que les seules remontées mécaniques.

Les résultats de l'étude Climsnow (attendus fin septembre 2024) permettront de connaître l'évolution théorique du domaine skiable sous différentes hypothèses de réchauffement climatique jusqu'à l'horizon 2050. Les cartes permettront de visualiser l'évolution des pistes selon les secteurs en nombre de jours favorables à l'activité ski ainsi que les courbes de températures pour produire de la neige. Ces éléments devront alimenter la réflexion pour orienter les investissements à venir, compatibles avec les enjeux climatiques.

Nous invitons donc la collectivité à s'appuyer sur les résultats de l'étude Climsnow afin d'affiner le programme des prochains investissements et avant d'entériner le cahier des charges de la future DSP.

La SOGESPRAL devra rapidement valider une stratégie de maintenance pour 2025 pour le TSF Edelweiss. Avec le vieillissement des appareils, les sujets de maintenance vont devenir un enjeu majeur du domaine skiable sur le plan de la programmation financière et de la rationalisation du parc.

L'important travail de refonte de la grille tarifaire devrait normalement permettre à l'entreprise de regagner du rendement financier ; à tout le moins ne pas continuer à en perdre.

Nous souhaitons continuer à exploiter le domaine skiable dans un esprit constructif de dialogue et de transparence de gestion vis-à-vis de la collectivité. Nous renouvelons par ailleurs l'entièvre disponibilité de la SOGESPRAL et ses collaborateurs pour fournir un appui technique éclairé à la commune de Pralognan.